



Conseil de Développement du Pays Basque
Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua

EKARPENA / CONTRIBUTION

Contribution n°2 du CDPB/IEHGK au Plan Climat Air Energie Territorial

PCAET : les 46 propositions du Conseil de développement

Adoptée par le Conseil de direction du 10 octobre 2019



Les Contributions du CDPB/IEHGK au Plan Climat PREAMBULE

La vocation historique du CDPB/IEHGK (confirmée dans sa mission auprès de la Communauté d'Agglomération) est de **se placer très en amont de la définition des politiques publiques et d'en être un contributeur majeur**, en mobilisant le point de vue des acteurs socio-économiques et l'expertise citoyenne.

Comme il l'a fait pour les autres Schémas stratégiques de la Communauté d'Agglomération (PDU / Plan de Déplacements Urbains, PLH / Programme Local de l'Habitat...), le CDPB/IEHGK a ouvert une Commission de travail depuis novembre 2018. Le CDPB/IEHGK a mobilisé très largement la société civile lors des deux Forum Climat Action organisé avec la CAPB en avril et en juin 2019 (400 participants). Des grands rendez-vous d'échanges, de partage sur les enjeux et les défis à relever, sur 7 grands thèmes mis sur la table avec la Communauté d'agglomération : l'habitat, la mobilité, énergie, agriculture/alimentation, déchets/économie circulaire, anticipation/ressources naturelles, économie...

Une **première contribution** a été élaborée en **mai 2019** à partir de ces entrées thématiques. Le CDPB/IEHGK donnait la vision de la société civile sur les stratégies à déployer pour engager une transition écologique & énergétique ambitieuse, autour d'un scénario volontariste.

La **2nde Contribution** présentée ici s'inscrit dans la continuité de ce travail : apporter à la CAPB une dimension plus opérationnelle à l'heure où la CAPB s'engage dans la rédaction du plan d'actions de son Plan Climat. Tout en déclinant les grandes orientations de la première contribution, le choix a été fait de dépasser l'approche thématique pour identifier les grands acteurs concernés : les collectivités, les opérateurs publics, les entreprises, le monde associatif, les habitants.. Les 40 propositions sont reprises par grand thème en [Annexe 2 \(p.55\)](#).

Cette seconde Contribution au PCAET s'appuie sur des échanges étroits avec les services de la CAPB, des propositions d'actions qui sont remontées des membres du CDPB/IEHGK tout au long du mois de septembre, d'experts consultés, de porteurs de projets identifiés à travers le programme *Tranz'eko*, et une approche stratégique élaborée avec les instances du CDPB/IEHGK (membres du Bureau et du Conseil de direction) et croisant les travaux menés sur le PLH et le PDU.

Dans cette contribution, le CDPB/IEHGK est **force de propositions** : les pistes d'actions évoquées dans cette contribution constituent une « **boîte à idées** »¹ dans laquelle la CAPB pourra puiser pour construire son programme d'actions. Car il appartient aux élus d'élaborer ce Plan et de l'adopter.

¹ Un certain nombre d'acteurs à mobiliser ont été identifiés, au regard de leur champs d'action et de compétence. Mais la liste n'est pas exhaustive.



Après le vote du Projet de PCAET prévu fin 2019 par les élus de la Communauté d'agglomération, le **CDPB/IEHGK**:

- au titre de sa mission de « conseil de développement de l'agglomération » (loi NOTRe), sera consulté sur le Projet et associé au suivi/évaluation de sa mise en œuvre ;
- en tant qu'association, pourra porter des expérimentations sur certaines actions du PCAET, sous réserve d'un accord avec la CAPB, et de financements spécifiques pour en assurer l'animation.



SOMMAIRE

Quels défis relever dans le Plan Climat (PCAET) ?	
LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK.....	8
Une première Contribution pour un PCAET à la hauteur du défi climatique.....	8
PCAET : le schéma des schémas ?	8
Le défi d'un aménagement du territoire soutenable et cohérent, au service de la transition.....	10
Le défi de la sobriété et de l'économie circulaire.....	10
Le défi de la relocalisation des activités.....	11
Le défi de la conversion économique et des emplois	12
Le défi du patrimoine naturel comme levier face au changement climatique	14
Le défi de la connaissance et de l'anticipation.....	14
Le défi de la mobilisation de la société	15
Quelles alliances entre l'Agglomération et le Territoire ?	
LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK.....	18
Une Communauté d'agglomération et des communes exemplaires	18
Des compétences et politiques publiques à orienter TEE	18
Une Agglomération aux côtés des acteurs locaux pour les accompagner dans leur mobilisation.....	19
DES Propositions pour aménager durablement le territoire.....	21
Proposition 1	
Une production publique d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services	21
Proposition 2	
Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique	21
Proposition 3	
Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification.....	22
Proposition 4	
Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux	22
Proposition 5	
Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine durable, levier de production locale	23
Proposition 6	
Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne.....	23
Proposition 7	
Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics	24



Proposition 8	
Inscrire dans les documents d'urbanisme une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie en secteur urbain	24
Proposition 9	
Développer les infrastructures du vélo.....	25
Proposition 10	
Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée	26
Proposition 11	
Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg	26
Proposition 12	
Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques	27
Proposition 13	
Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire.....	28
Des propositions pour relocaliser les activités et la consommation	29
Proposition 14	
Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment	29
Proposition 15	
Créer un « marche d'intérêt local » autour d'une plateforme logistique et d'achat	29
Proposition 16	
Développer et organiser les filières de maraichage et production fruitière locales	30
Proposition 17	
Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'échelle de micro-bassins de vie	31
Proposition 18	
Accompagner le développement de la filière bois locale, amont et aval.....	32
Proposition 19	
Accompagner le développement de la filière locale de micro-hydroélectricité	33
Proposition 20	
Créer un « cluster nature » interprofessionnel	33
Proposition 21	
Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko	34
Des propositions pour accompagner la mutation de l'économie.....	35
Proposition 22	
Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque et du développement de l'économie circulaire	35
Proposition 23	
Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire	35
Proposition 24	
Pérenniser et affiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE.....	36



Proposition 25	
Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique	37
Proposition 26	
Développer un plan de formation à l'éco-conception, l'éco-construction et l'éco-rénovation	37
Proposition 27	
Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé.....	38
Proposition 28	
Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture	39
Proposition 29	
Consolider et amplifier un programme de formation à l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques.....	39
Proposition 30	
Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs « plan climat ».....	40
Proposition 31	
Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles	40
Proposition 32	
Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire	42
Proposition 33	
Mettre en place une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique.....	42
Des propositions pour mobiliser habitants & acteurs socio-économiques	44
Proposition 34	
Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements	44
Proposition 35	
Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs.....	44
Proposition 36	
Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso »	45
Proposition 37	
Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la TEE	46
Proposition 38	
Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux	46
Proposition 39	
Développer la culture du vélo auprès de tous les publics.....	47
Proposition 40	
Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique	48
Proposition 41	
Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain ».....	48
Proposition 42	
Créer un observatoire citoyen de la transition	49



Proposition 43	
Développer les actions innovantes de sensibilisation au changement climatique à caractère culturel et scientifique	50
Proposition 44	
Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative	51
Proposition 45	
Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école	51
Proposition 46	
Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique	52
ANNEXES.....	53
Annexe 1 – Rappel des orientations de la 1^{ère} contribution.....	53
Annexe 2 –Lecture thématique des actions proposées.....	55
Annexe 3 – Détail sur certaines propositions d'actions.....	57
Détail de la proposition 18 :	
Accompagner le développement de la filière bois locale, en amont (production) et en aval (équipement des ménages).....	57
Détail de la proposition 21 :	
Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko	60
Détail de la proposition 22 :	
Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque.....	62
Détail de la proposition 28 :	
Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture	64
Détails de la proposition 29 :	
Consolider et amplifier un programme de formation de l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques.....	65
Détail de la proposition 42 :	
Créer un observatoire citoyen de la transition	67
Détail de la proposition 46 :	
Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique	70
Annexe 4 - Table des sigles	71



Quels défis relever dans le Plan Climat (PCAET) ? LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK

Une première Contribution pour un PCAET à la hauteur du défi climatique

Dans sa première Contribution au PCAET, en mai 2019, le CDPB/IEHGK a mis en avant (comme son titre l'indiquait) **la mobilisation générale autour d'un scénario-climat volontariste** qui résonnait avec le défi planétaire de limiter le réchauffement climatique à **+1,5°C** à l'horizon 2100. Cet objectif est issu des récents travaux du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), pour lequel un réchauffement plus important entraînerait des conséquences peu maîtrisables.

Or, depuis 1959, la température au niveau régional a augmenté déjà de 1,4°C, et l'effet cumulatif des gaz à effet de serre (GES) pourrait amener à un scénario à +3 ou 4°C en 2100 si nos sociétés ne se ressaisissent pas.

Le PCAET doit donc permettre au Pays Basque Nord de contribuer aux efforts nationaux et internationaux, à son échelle et en s'appuyant sur ses spécificités territoriales. Notre territoire doit **amplifier la mutation de son modèle de développement et d'aménagement**, et organiser une double mobilisation : celle de **toutes les collectivités publiques** et de leurs politiques, et celle de **toute la société basque**.

Pour le CDPB/IEHGK, la réussite du PCAET se mesurera ainsi à sa capacité à :

- généraliser une prise de conscience vers le plus grand nombre
- créer des synergies nouvelles entre toutes les parties prenantes du territoire
- générer l'économie de demain, nos modes de production et de consommation étant un levier majeur d'une transition écologique & énergétique (TEE).

La 1^{ère} contribution du CDPB/IEHGK proposait 28 orientations stratégiques pour mobiliser l'ensemble de la société. [Cf. Annexe 1 \(p.53\)](#)

PCAET : le schéma des schémas ?

Le CDPB/IEHGK souligne l'orientation positive prise par les élus depuis quelques mois de croiser les 3 démarches stratégiques en cours : PCAET (Plan climat), PDU (Plan de déplacements urbains) et PLH (plan local de l'habitat). Cela se traduit par des orientations communes : **aller vers un territoire bas carbone, un autre développement, consolider les centralités, inclure toutes les populations, mobiliser et répondre aux besoins locaux**.

Comme l'a exprimé à plusieurs reprises le Président de la Communauté d'agglomération, le Plan Climat est le Schéma qui englobe les autres (et notamment le PLH et le PDU), car la

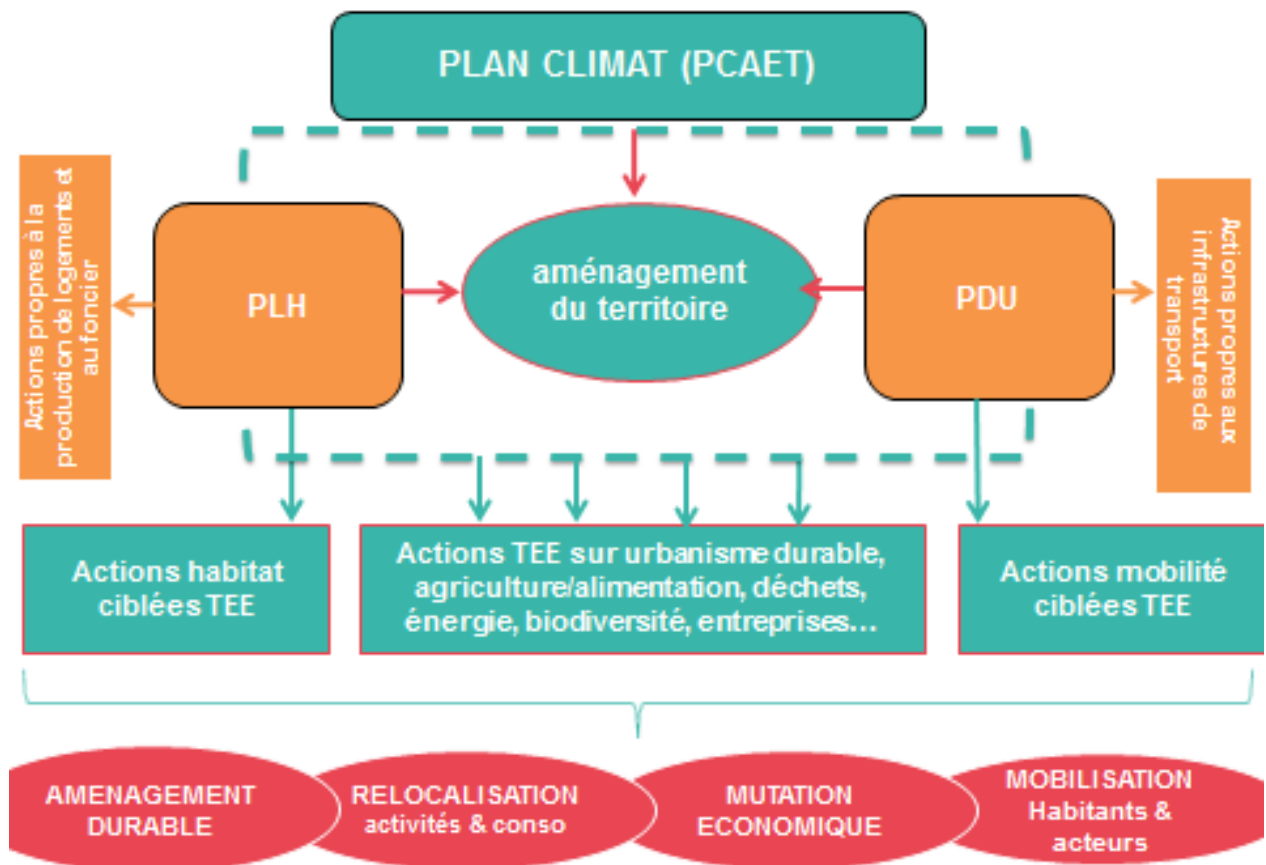


transition écologique et énergétique est à la fois transversale et s'impose à toutes les politiques publiques comme une finalité prioritaire.

Le Plan Climat est à la fois transversal et englobant. Pour autant de nombreuses actions du PLH et ad PDU relèvent de procédures spécifiques et sectorisées : construire du logement, faire des réserves foncières, réhabiliter des centre-bourgs, créer des infrastructures de transport, du stationnement, etc. Les propositions du CDPB/IEHGK sont à retrouver dans les contributions PLH et PDU.

Un certain nombre de propositions du CDPB/IEHGK intégrées dans les Contributions PLH et PDU s'inscrivent complètement dans un Plan Climat : elles ont été envisagées pour franchir un cap supplémentaire dans l'habitat et la mobilité dans une logique de transition écologique & énergétique (TEE). C'est pourquoi elles sont reprises dans cette Contribution pour le PCAET.

Le Plan Climat dessine une architecture complexe que le Conseil de développement s'est réapproprié à travers le schéma suivant :





Le défi d'un aménagement du territoire soutenable et cohérent, au service de la transition

Les trois grands Schémas (PCAET, PDU, PLH) interrogent nécessairement le modèle de développement et d'aménagement du territoire. Plus la gestion et l'organisation de l'espace allie intensité, cohérences habitat/mobilité/services/emploi, préservation des ressources... plus elle contribue à réduire les impacts énergétiques et climatiques, et ainsi à consolider un Plan Climat ambitieux. **Un aménagement soutenable et cohérent, un autre partage de l'espace, plus sobre, doit s'inscrire dans la Charte d'aménagement durable engagée par la CAPB (émanation du Projet Communautaire), dans les documents d'urbanismes (PLUI, PLU) et les futurs grands schémas comme le SCoT.**

C'est pourquoi le CDPB/IEHGK met en valeur dans cette contribution des approches d'urbanisme durable préconisées pour le PLH et le PDU et qui vont dans le sens d'un territoire en transition écologique et énergétique, complétée d'autres dimensions touchant notamment au foncier agricole.

Le défi de la sobriété et de l'économie circulaire

La transition écologique et énergétique est devenue un enjeu vital à l'échelle planétaire, qui ne pourra être relevé que par une modification en profondeur de nos modes de consommation d'énergie, de matériaux et de ressources naturelles. La réduction des impacts des activités humaines passera par d'autres manières de consommer, mais également par une consommation amoindrie : **la sobriété est certainement le premier levier de la transition**, car elle passe par des actions concrètes qu'il est possible de développer à court terme. Gagner en sobriété, c'est éviter les consommations et émissions "inutiles", et réduire les gaspillages à tous les niveaux.

L'objectif de sobriété est traité de manière transversale dans cette contribution.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Inscrire la sobriété comme une règle partagée*
- *Ralentir ?*
- *Construire / concevoir / consommer en bas carbone*
- *Concrétiser l'économie circulaire dans toutes les activités du territoire*

Le traitement du **parc de logements anciens** est l'une des priorités dans cette optique. Très énergivore, l'habitat ancien et dégradé est aussi celui qui fait le plus l'objet d'attention de la part des collectivités (programmes de réhabilitation nationaux et locaux, via les PIG notamment). Il s'agit non seulement de pérenniser ces actions, mais également de rendre plus efficace l'accompagnement des projets de rénovation, par une information plus accessible, une adaptation fine des techniques au bâti à traiter (qui peut beaucoup différer selon les territoires : grandes bâtisses isolées, pavillons individuels ou immeubles de



centre-ville... qui amènent à des traitements différents du point de vue énergétique et des matériaux).

Les **déchets produits par les activités économiques** du territoire peuvent aussi être mieux optimisés, et devenir des sources de matériau de seconde main pour d'autres activités : penser la sobriété, c'est aussi penser le réemploi, la circularité de l'économie. Chaque matériau doit aujourd'hui pouvoir être utilisé au maximum de ses potentiels, et connaître plusieurs vies dans le circuit économique local.

Le CDPB/IEHGK insiste en particulier sur les **déchets du bâtiment** mal pris en charge aujourd'hui sur le territoire (décharges sauvages). L'essor démographique, donc de la construction et, vu les orientations du PLH, des enjeux de déconstruction/reconstruction, ne fera qu'accentuer les problèmes si des mesures ne sont pas prises dès aujourd'hui. A l'image d'autres territoires, une filière du réemploi de ces déchets peut se structurer au niveau local et contribuera à régler ce problème.

Enfin, sur de nombreux domaines, les **pratiques des habitants** peuvent aussi gagner en sobriété, d'où l'importance de toutes les actions de sensibilisation et de mobilisation (familles, quartiers, associations...). Pensé sur le temps long, le PCAET doit notamment intégrer celles dont l'impact sera amené à grandir dans les années futures, et qu'il s'agit de modifier au plus vite : c'est le cas de nos **pratiques numériques** dont les impacts sont mal connus. Longtemps considérée comme un moyen de réduire l'impact environnemental, la transition numérique conduit à une dématérialisation quasi systématique. Et pourtant, l'empreinte énergétique du numérique est en constante augmentation.

Le défi de la relocalisation des activités

La **relocalisation des activités concourt à une forme de sobriété** : consommer en proximité, sur le territoire, contribue à réduire les consommations qui seraient nécessaires pour aller chercher ou faire venir d'ailleurs. L'exemple de l'écologie industrielle, qui permet une sobriété par la réutilisation de déchets dans des boucles locales inter-entreprises, est aussi une manière de relocaliser les activités.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable en Pays Basque*
- *Créer du lien entre usages de l'énergie et production locale*
- *Renforcer le lien entre l'agriculture et l'alimentation locale*

Le **secteur de la transformation agricole** est l'un des domaines clés où la relocalisation est possible. Les circuits courts se multiplient au Pays Basque, mais certaines productions sont insuffisantes pour couvrir les besoins locaux : c'est le cas du maraîchage, filière déficitaire localement.

La concurrence pour l'utilisation du sol rend difficile l'installation de nouveaux producteurs : la tache urbaine s'étend, alors que l'ambition d'assurer une alimentation locale et de qualité nécessite de **préserver des potentiels foncier agricole**, notamment à



proximité des centres villes et centre bourg. L'agriculture urbaine et périurbaine représente ainsi un levier de production à pérenniser, mais qui suppose un accès aux moyens de production (donc à du foncier agricole pour installer des exploitations).

La relocalisation des activités concerne également le secteur de la **production d'énergie**. Eviter le gaspillage est une chose, mais les consommations d'énergie difficiles à réduire ou à éviter pourraient être couvertes d'une meilleure manière, notamment en se fournissant d'énergie produite localement et de manière renouvelable. C'est l'ambition du projet Enargia, qui peut s'appuyer sur des activités de productions locales (telles qu'I-Ener et d'autres). Cela suppose de **massifier les installations solaires sur les bâtiments et l'habitat** mais aussi tous les grands équipements publics et privés (sport, grandes surfaces, etc.). Enfin, cela passe par le développement de filières concernées, qui existent déjà sur le territoire mais pourraient être confortées et développées.

Du côté du **bois-énergie**, ce sont les deux extrémités de la filière qui nécessiteraient un accompagnement de la puissance publique et des acteurs du territoire. La gestion pérenne de la ressource pose problème, du fait de la multiplicité de propriétaires peu engagés dans l'entretien des forêts basques, ou mal équipés. En aval, ce sont les débouchés du bois-énergie qui devraient être développés pour permettre une consolidation de la filière : les réseaux de chaleur locaux et les équipements des particuliers permettront à la production locale d'être utilisée.

Pour ce qui concerne la **filière d'hydroélectricité**, le nœud de son développement passera par des solutions à trouver pour répondre simultanément à deux préoccupations concurrentes : celle de l'optimisation du potentiel hydroélectrique, et celle de la continuité écologique au niveau des cours d'eau locaux (la première nécessitant des ouvrages spécifiques, entrant aujourd'hui en conflit avec la seconde...). C'est donc un travail collectif de médiation qui doit être mené, et des ajustements réglementaires qui devront être trouvés.

La **question de l'éolien** demeure un « impensé » au Pays Basque : loin de parcs éoliens de grande hauteur et surfaces importantes, envisager des projets expérimentaux d'installation de petite éolienne destinée à de la production et de la consommation très locale (autoproduction à l'échelle de zones d'activité, zones commerciales, voire quartiers...).

Enfin, acteur majeur de la relocalisation de l'économie, **l'Eusko**, la monnaie locale du Pays Basque, s'est fixée comme premier objectif de concourir à la transition écologique et énergétique. Et l'association Euskal Moneta souhaite aller plus encore aujourd'hui

Le défi de la conversion économique et des emplois

Aux côtés des ménages, à sensibiliser au quotidien, les acteurs économiques du territoire doivent eux aussi s'impliquer en investissant le champ de la TEE. Aujourd'hui, les entreprises n'ont pas d'obligations particulières en la matière, seule la RSE² s'impose

² [Responsabilité Sociétale des Entreprises](#): ensemble de mesures et bonnes pratiques que les entreprises doivent définir et appliquer dans le cadre de leur activité, en matière sociale, environnementale ou éthique.



depuis 2017 aux entreprises de plus de 500 salariés (extrêmement minoritaires en Pays Basque).

Un certain nombre de pratiques actuelles peuvent être repensées, et de nouvelles activités peuvent se développer pour contribuer à cet effort collectif. Cette conversion du tissu économique et son renouvellement **nécessitent un accompagnement important**, et dans l'idéal des offres de prestations clés en main efficaces et peu coûteuses.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Innover et changer de modèle économique*
- *Intégrer la transition dès l'émergence des projets (d'entreprise, d'établissement, d'aménagement)*

Il s'agit d'une part **d'adapter la formation des acteurs** (initiale ou continue), pour y intégrer l'acquisition de nouvelles compétences et techniques.

C'est le cas en particulier du **domaine du bâtiment**, où de nouveaux matériaux et de nouvelles techniques d'éco-conception, éco-contruction et éco-rénovation ne pourront être mobilisés que par des professionnels bien formés.

Le **secteur agricole** est lui aussi clé : son outil de travail est la nature elle-même, et l'activité a directement un impact sur l'environnement et les écosystèmes. L'agriculture au Pays Basque a pris conscience de cet enjeu et propose des modèles agricoles plus respectueux de l'environnement, propices à un essaimage et à la construction d'une offre de formation spécifique autour de l'agroécologie.

Au-delà de la formation, c'est aussi le fonctionnement des filières locales qui peut être amélioré et rendu plus vertueux. Une **réflexion sur les « emplois verts et filières vertes »**³, qui avait été pilotée par le Conseil des élus du Pays Basque en lien avec le CDPB/IEHGK, s'était penchée sur la question dans les domaines agricoles et touristiques : nous invitons à en mettre en œuvre les préconisations, et à étendre ces réflexions à d'autres filières structurantes du territoire.

Le « verdissement » des filières et leur adaptation aux impacts du changement climatique invite également à penser à long terme la mutation de l'économie locale, envisager les métiers futurs nécessaires à cette économie à venir, à y mettre en adéquation les compétences locales. C'est l'objet d'une démarche de **Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétence Territoriale (GPECT)**, que le CDPB/IEHGK invite également à déployer.

Enfin, l'évolution du tissu économique vers plus de sobriété et un moindre impact environnemental nécessite d'être accompagnée. Des outils doivent ainsi être développés, entre les collectivités et les acteurs de l'économie, de manière à animer la transition des filières sur nos territoires.

Le CDPB/IEHGK propose de mobiliser trois leviers pour soutenir le monde économique dans sa transition :

- outil d'ingénierie pour accompagner techniquement des acteurs à élaborer leurs « plan climat d'entreprise »

³ [Voir le rapport « emplois verts / croissance verte »](#)



- outil financier pour soutenir les projets innovants
- outils d'animation d'un réseau de porteurs de projets émergents dans le champ de la TEE.

Le défi du patrimoine naturel comme levier face au changement climatique

Le 4 mai 2016, le CDPB adoptait un Avis « Patrimoine naturel : un défi pour la société basque », fruit de deux ans de travail mené avec près d'une centaine d'acteurs. Si la richesse du patrimoine naturel du Pays Basque en fait un des piliers de l'identité du territoire. Sa préservation est apparue primordiale pour lutter contre l'érosion de la biodiversité et la fragmentation des espaces naturels et il s'inscrit ainsi de plain-pied dans les défis actuels du changement climatique.

Localement, le besoin de caractériser l'état de la biodiversité et de son évolution est vital, car elle est le socle de nombreux services écosystémiques nécessaires aux équilibres du territoire. Des repères réguliers, scientifiquement fiables, et une vision dynamique permettraient un pilotage efficace des politiques et une plus grande appropriation de cette richesse qui, bien gérée, apporte de la résilience au changement climatique.

Le travail effectué entre 2013 et 2016 a fait émerger une vision partagée des enjeux et des défis liés au patrimoine naturel. Il devient un outil pour l'aménagement et le développement durable du territoire, dont le PCAET pourrait se saisir en maintenant et en renforçant le cap de la labellisation « TEPCV » (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) :

- développer le partage de la connaissance du patrimoine naturel
- faire du patrimoine naturel un socle des politiques de développement et d'aménagement du territoire
- intégrer les services rendus par les écosystèmes dans les filières économiques locales
- renforcer la médiation et les liens entre patrimoine naturel et culturel.

Le défi de la connaissance et de l'anticipation

La connaissance de la **mutation de nos secteurs d'activité** est essentielle à la réalisation des objectifs du PCAET. Intégrant un diagnostic approfondi de la situation énergétique et écologique au Pays Basque, le Plan Climat doit aussi s'attacher à anticiper et mesurer les évolutions qui impacteront les filières économiques locales, auxquelles elles devront être préparées.

La **sensibilisation du public** aux enjeux environnementaux, écologiques et climatiques passe elle aussi par une connaissance la plus fine et partagée possible de nos activités et leurs impacts (notre part à la réduction du poids des activités humaines sur l'état actuel et futur de la planète). La connaissance des changements subis par notre environnement en raison du dérèglement climatique (ce qu'on subit aujourd'hui, à l'échelle du Pays Basque, en raison des activités humaines actuelles et passées) sera l'un des moteurs du changement vers des pratiques individuelles et collectives plus vertueuses.



Quant à la mobilisation citoyenne autour des thèmes du climat et de la transition écologique, elle ne peut se contenter d'horizons lointains et de haut niveau, voire d'objectifs qui paraissent inatteignables (ex. : « territoire à énergie positive », « neutralité carbone », etc.). Elle a **besoin de balises à plus court-terme** et de photographies régulières de l'avancement de la TEE, basées sur des indicateurs partagés qui « parlent » à toutes les parties prenantes, dans leur quotidien aussi, et puissent inspirer et guider leurs actions en faveur d'un Pays Basque plus respectueux des enjeux environnementaux.

Quant à la connaissance des impacts du changement climatique sur nos écosystèmes, nos paysages et nos milieux, elle pourrait être développée de manière à mieux anticiper les changements auxquels nous devons faire face. Il s'agit de bâtir un **observatoire local du changement climatique** : appuyé sur les organismes de recherche locaux, intégré à des réseaux régionaux ou nationaux, contributeur de l'observatoire citoyen de la TEE.

Le Plan Climat est l'occasion de déployer **une politique de recherche pour anticiper les mutations de secteurs d'activités**.

La TEE est aussi un domaine complexe qui engage la société dans sa globalité et où sont maintenant pertinents une **multitude d'acteurs**. Devant une telle complexité, un premier pas est fait avec l'adoption prochaine, après un processus participatif, du PCAET que tous les acteurs du territoire auront la responsabilité de mettre en œuvre. Mais la mesure de notre avancement collectif vers les objectifs ambitieux portés par ce plan, devrait, elle, être simple, lisible et partagée, afin de promouvoir la transparence, la confiance, et de mobiliser là où les choses ne bougent pas assez vite. Sans un effort pour rendre plus accessible le suivi de la mise en œuvre du PCAET, mais plus largement aussi des efforts de tout un chacun et du monde économique pour accélérer la TEE, et des effets qu'ils produisent, le risque est grand que les acteurs de la TEE, qu'ils soient institutionnels, associatifs, du secteur privé ou citoyens,⁴ multiplient de manière individuelle la mesure des progrès réalisés (ou non), utilisant des indicateurs qui se chevauchent sans permettre l'agrégation ou la comparaison, voire se contredisent, laissant des pans entiers de la TEE sans couverture ou, tout simplement, produisant des « photographies » qui restent confidentielles et éloignées du grand public.

Le Plan Climat mettra en place un dispositif de suivi des actions qu'il propose de mettre en œuvre : ce suivi devrait intégrer au maximum les citoyens et acteurs territoriaux, pour maintenir et développer leur engagement. Le CDPB/IEHGK propose de développer un **observatoire citoyen de la TEE**, et de développer les actions de sensibilisation et de mobilisation.

Le défi de la mobilisation de la société

Sobriété et consommation locale dépendent souvent de pratiques plus vertueuses : l'un des grands enjeux du PCAET sera de mobiliser tous les habitants dans leur quotidien, que ce soit au travail ou dans la sphère privée. La mesure du défi climatique impose de repenser nos habitudes et de les rendre plus responsables.

⁴ Voir la campagne actuelle de Bizi ! et son initiative Hitza Hitz.



De nombreux outils existent et sont déjà mobilisés : leur complémentarité permet de toucher les habitants, de différentes manières, à différents lieux et différents moments. Pour le CDPB/IEHGK, certains modes de sensibilisation sont particulièrement utiles à utiliser et à renforcer sur le territoire.

En premier lieu, **impliquer au maximum les citoyens dans le suivi des politiques publiques et la mesure de leur impact** leur permettrait de se rendre compte des efforts engagés par les collectivités... mais aussi de se les approprier et contribuer à leur efficacité. Cela concerne :

- la politique développée en matière de transition écologique : le Plan Climat et sa mise en œuvre),
- l'observation et suivi de politiques sectorielles très liées à la transition du territoire : politique d'habitat (PLH) et de mobilité (PDU) en particulier

Le CDPB/IEHGK invite, à l'occasion du déploiement de ces grandes politiques stratégiques, à construire des dispositifs d'observation et de suivi continus tournés vers les pratiques des habitants et les modes de vie, et conçus de la manière la plus partenariale et accessible possible.

La sensibilisation du grand public peut aussi passer par des dispositifs innovants, notamment ceux qui permettent **d'engager les habitants dans des pratiques culturelles et scientifiques, et de mieux connecter les habitants à leur territoire**. C'est l'occasion de les sensibiliser activement aux évolutions liées au changement climatique (impacts sur l'environnement et le cadre de vie, culture du risque à retrouver...).

L'idée de rendre actifs les habitants pour les sensibiliser plus fortement et leur permettre de mieux intégrer des pratiques nouvelles sont au cœur des dispositifs de « défis famille ». Au-delà de l'information, proposer des actions concrètes, quotidiennes, dans ces démarches ludiques, montrer leur efficacité. L'enjeu est aujourd'hui de dépasser l'approche sectorielle et de **concevoir des « défis plan climat » qui couvriraient l'ensemble des thématiques** de la TEE, dont celle de l'adaptation au changement climatique.

Orientations proposées par l'Agglomération :

- *Partager connaissances et expériences de transition pour Agir ensemble*
- *Embarquer tous les acteurs (citoyens, touriste, chef d'entreprise, lycéen)*
- *Révolutionner les comportements de mobilité*
- *Prévenir l'exposition aux risques aujourd'hui et demain*

L'espace public, en tant que lieu de vie du quotidien, peut lui aussi être mobilisé et transformé dans un but pédagogique et de sensibilisation. Il s'agit en particulier de retrouver un lien à la terre, qui s'étirole avec le développement urbain de plus en plus intensif. L'espace urbain n'est pas nécessairement un espace privé de nature et de biodiversité, il peut même être un espace nourricier. La **multiplication de petits espaces productifs en cœur de villes et de bourgs**, contribuerait à une sensibilisation douce à une alimentation saine et locale, en plus des effets bénéfiques pour l'environnement et le cadre de vie.



Enfin, le CDPB/IEHGK souhaite insister sur l'enjeu spécifique de la mobilité, sur lequel le Pays Basque accuse un retard important. Une nouvelle politique émerge, qui doit toute entière être tournée vers une contribution à la transition écologique. Cela inclut un **renversement culturel dans les pratiques de mobilité des habitants**, aujourd'hui réduites quasi-essentiellement à l'usage de la voiture individuelle. Adopter des modes plus respectueux, en cours de construction par le Syndicat des mobilités ou à faire émerger et structurer (schéma vélo notamment), nécessite aussi de lever des freins culturels au changement de pratiques de mobilité.

Pour répondre aux défis qui viennent d'être rappelés, le CDPB/EHGK a identifié des propositions en les regroupant autour des 4 entrées : aménagement, relocalisation, mutation et mobilisation.



Quelles alliances entre l'Agglomération et le Territoire ? LES PRECONISATIONS DU CDPB/IEHGK

Le Pays Basque est une « communauté d'acteurs », public et privés, de citoyens, de collectivités, d'entreprises... agissant sur le territoire et contribuant à une trajectoire plus ou moins compatible avec le changement climatique. C'est l'ensemble de cette « communauté » que le PCAET, plan climat « territorial » doit pouvoir mobiliser pour que chaque acteur prenne sa part.

Une Communauté d'agglomération et des communes exemplaires

La CAPB est une collectivité qui a une existence physique et une activité sur le territoire : elle est incarnée par plus d'un millier d'agents qui travaillent au quotidien, se déplacent sur le territoire, occupent des bâtiments, mobilisent des ressources physiques ou numériques... Ce sont autant d'impact liés aux pratiques de ces agents, à l'état du patrimoine bâti de la CAPB, de sa flotte de véhicules, de ses équipements bureautiques.

De ce point de vue, le Plan Climat territorial ne peut se passer d'un engagement fort de la CAPB qui viendra préciser les mesures qu'elle s'imposera à elle-même. Au-delà des conséquences en matière d'économie d'énergie et de réductions des impacts de son activité, **la Communauté d'agglomération par son exemplarité sera crédible pour entraîner l'ensemble acteurs territoriaux.**

Elle a un rôle majeur à jouer auprès des 158 communes, qui rassemblent des centaines d'agents, d'équipements publics, gèrent l'éclairage public et les relations avec le tissu commercial local.

Enfin, la CAPB peut être le **chef de file pour entraîner les autres collectivités publiques** (Etat, Région, Département) et autres institutions qui agissent sur le territoire.

Des compétences et politiques publiques à orienter TEE

Le diagnostic énergie-climat, encore en cours d'élaboration, ne devrait pas dresser un panorama fondamentalement différent de celui produit ces dernières années par différentes études (données à l'échelle régionale, départementale, étude énergie-climat locale de 2015 par le Conseil des Elus et le CDPB/IEHGK-CEPB). Ce seront donc les domaines de l'habitat et de la mobilité qui resteront des leviers essentiels de la transition énergétique.

Or, dans ces domaines, l'Agglomération et les communes disposent de compétences larges. L'aménagement du territoire repose sur la définition de ses politiques publiques, actuellement en cours :

- c'est le cas notamment du PLH et du PDU, qui devraient aboutir en fin d'année 2019 ;



- ce sera à l'avenir le cas de leur déclinaison dans les PLUI, ou encore dans l'élaboration du SCOT auquel la CAPB contribuera largement (puisqu'elle en constitue l'essentiel du ressort territorial).

Plus largement, **ce sont toutes les politiques publiques qui sont concernées par la transition écologique et énergétique, et qui doivent y contribuer.** Le Projet communautaire de la CAPB le rappelle, en indiquant que chacune des 21 politiques publiques de l'Agglomération devra rendre explicite sa « contribution à l'ambition de transition »⁵.

Au-delà des compétences liées à l'aménagement du territoire, ce sont tous les domaines où l'Agglomération peut agir qui devront être mis à contribution :

- pas de transition écologique et énergétique sans évolution du modèle de développement économique, touristique, agricole, de la formation.... ;
- pas de réduction de nos impacts sans une politique de gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, exemplaires ;
- pas de sensibilisation et d'engagement du grand public sans un travail culturel de fond ;
- pas d'objectifs collectifs qui puissent être atteints si la diversité des territoires n'est pas suffisamment prise en compte (littoral, montagne, urbain, rural...) ;
- pas de transition écologique et énergétique acceptable si elle n'est pas simultanément solidaire avec les publics les plus vulnérables.

Le CDPB/IEHGK invite ainsi la CAPB à faire de la Transition écologique et énergétique le critère de régulation et d'arbitrages de ses choix politiques, et à poursuivre les actions volontaristes déjà engagées dans chacune de ses politiques sectorielles.

Une Agglomération aux côtés des acteurs locaux pour les accompagner dans leur mobilisation

Le basculement de tout le territoire dans la transition écologique et énergétique dépend de **l'engagement des acteurs locaux**. La société civile est prête, et le manifeste aujourd'hui d'une multitude de manières : marches pour le climat, interpellation des responsables politiques, développement d'initiatives multiples qui foisonnent sur le territoire et sur tous les sujets, portées par des collectifs de citoyens, des associations, des entreprises...

Cependant, bon nombre de bonnes intentions ne se concrétiseront ou ne changeront d'échelle que si elles trouvent des ressources et des appuis nouveaux, et notamment ceux des collectivités. Tant du point de vue des pratiques des habitants que des dynamiques économiques, l'Agglomération peut jouer un rôle : elle aura un effet d'entraînement si elle est en mesure d'impulser et d'accompagner des changements de pratiques, et l'émergence de modèles plus vertueux.

De nouveaux pactes sont donc à imaginer entre les acteurs locaux et l'Agglomération, à l'occasion de l'élaboration et la mise en œuvre du Plan Climat. Il peut être l'outil qui permettra à l'engagement des acteurs du territoire de rencontrer le soutien de la CAPB, qui doit pouvoir consacrer à ces initiatives de nouvelles modalités de travail plus

⁵ Voir [l'élaboration du Projet communautaire](#) de la CAPB, p.34



collaboratives (réseaux de professionnels, modes projet...) et de nouvelles ressources (humaines, matérielles, financières).

L'ensemble des actions proposées dans cette seconde Contribution est de l'ordre de ces partenariats à formaliser dans le cadre du Plan Climat.



DES PROPOSITIONS POUR AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE

Proposition 1

Une production publique d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services

La production de logement doit être cohérente avec le développement d'activité économique, de services, d'offre de transport, a fortiori le cas pour ce qui concerne le logement social : il s'agit de ne pas cumuler les difficultés aux différentes ressources, en plus de l'accès au logement... et donc d'intégrer le logement à des opérations mixtes.

Il s'agit aussi pour la puissance publique de reprendre la main sur la production de logement, en particulier pour rééquilibrer la part de logement social sur certains territoires en carence (ce qui implique des seuils élevés de produits sociaux dans les opérations)... et de surcroît :

- dans des secteurs tendus où les prix du foncier contraignent les opérations
- dans des centres bourgs à réhabiliter où les coûts de réhabilitation contraignent les opérations

Objectifs:

1. Rééquilibrer les modalités de production sociale :
 - Par le biais des PLUI en ciblant des opérations mixtes dans les centralités : bourgs-centres, centre-ville, quartiers importants...
 - Par une plus grande maîtrise publique des opérations : investissement massif, politique foncière volontariste
2. Rénover le logement communal et soutenir le développement de logements communaux au cœur des villages

Acteurs à mobiliser : communes, bailleurs sociaux, EPFL (Etablissement Public Foncier Local)

Proposition 2

Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique

Objectif :

Face aux enjeux climatiques et de santé publique, mobiliser les outils publics pour développer l'usage de matériaux sains, locaux, biosourcés, et veiller au réemploi des déchets de la construction.

Actions envisageables :

- Intégrer des contraintes qualitatives dans les PLUI (via les Orientations d'Aménagement et de Programmation).



- Mieux définir la commande publique sur les opérations maîtrisées par la collectivité, en y intégrant des attentes liées à la qualité des matériaux et le traitement des déchets du bâtiment.

Acteurs à mobiliser :

- Communes, collectivités territoriales, établissements publics locaux, bailleurs sociaux

Proposition 3

Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification

Objectif :

Assurer la durabilité de la biodiversité dans les politiques publiques d'aménagement et de développement urbain.

Actions envisageables :

- Elaborer une carte synthétique de la représentation du patrimoine naturel du Pays Basque.
- Sensibiliser les élus, les techniciens et les acteurs aux enjeux de sa préservation en s'appuyant sur des exemples locaux (Trame Verte et Bleue transfrontalière, PLUi ACBA et Hasparren-Bidache...).
- Traduire ces enjeux dans les outils d'aménagement (SCoT, PLUi...).

Acteurs à mobiliser :

DDTM 64, Agence d'urbanisme Atlantique Pyrénées, Agence Régionale de la Biodiversité, GIP Littoral, CAUE, Chambres consulaires (CCI, CA, CMA), Euskal Herriko Laborantza Ganbara, Conservatoire des espaces naturels (CEN), Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Littoral Basque, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Pays Basque.

Proposition 4

Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux

Objectif :

Mobiliser tous les potentiels d'optimisation du foncier déjà urbanisé, au service de l'objectif global de limitation des consommations foncières, de construire la ville sur la ville :

- en intensifiant l'usage des gisements fonciers peu exploités (friches et délaissés, parkings, « cubes » commerciaux ou de bureaux, bâtis en attente de projets...)
- à travers des opérations innovantes (urbanisme de transition, expériences architecturales) et en s'appuyant sur les acteurs territoriaux.



Acteurs à mobiliser :

- CAUE, AUDAP, EPFL, CROUS (expérimentation à Pau), acteurs publics, parapublics, associatifs et privés

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 7, p.34)

Proposition 5

Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine durable, levier de production locale

Objectif :

- S'appuyer sur l'agriculture urbaine et périurbaine comme levier de production locale et durable, en facilitant l'installation de producteurs à proximité des centres villes et centre bourgs
- Développer une politique foncière adaptée

Actions envisageables :

- Identification des fonciers propices au développement de l'agriculture urbaine et périurbaine : surfaces suffisamment importantes, qualité du sol...
- Intervention foncière si nécessaire pour assurer la maîtrise du sol
 - o Zonage et classement réglementaire dans les PLUI
 - o Définition de Zones Agricoles Protégées
 - o Acquisition et portage par la collectivité ou ses délégataires
- Sur les fonciers publics, installation de producteurs sous condition de pratiques écoresponsables (zéro intrants phytosanitaires)

Acteurs à mobiliser :

- Communes, EPFL, SAFER
- Chambre d'agriculture, EHLG, Lurzaindia, Inter-AMAP

Proposition 6

Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne

Objectif :

Améliorer la prise en compte du maintien de la biodiversité dans la gestion des espaces, les activités et pratiques, par les acteurs de la montagne.

Actions envisageables:

- Expérimenter de nouvelles pratiques de gestion concertée des ressources naturelles et de l'espace montagnard entre gestionnaires, acteurs socioprofessionnels et associations naturalistes.
- S'appuyer sur un réseau de chercheurs et scientifiques.
- Soutenir les projets et les acteurs de la valorisation et du maintien du patrimoine naturel montagnard.



Acteurs à mobiliser :

Associations des commissions syndicales de la montagne basque, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire des espaces naturels sensibles, CPIE Pays Basque.

Proposition 7

Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics

Objectif :

Il s'agit d'appréhender l'espace public comme un espace habité, et veiller à sa qualité : pour le bien-vivre des habitants, mais aussi comme levier à la transition écologique et énergétique. C'est aussi à travers l'aménagement de ses espaces publics que notre territoire pourra mieux s'adapter aux effets du changement climatique.

Actions envisageables :

- Mobiliser les outils réglementaires pour réaffirmer la place de la nature en ville
- Etendre la formation et sensibilisation des acteurs de l'urbanisme à une approche plus qualitative de la conception des espaces publics :
- Développer les expérimentations partenariales de conception participative des aménagements de bourgs (voir le projet FENICS porté par CAUE, AUDAP, EPFL)

Acteurs à mobiliser :

- CAUE, AUDAP, EPFL, SCOT, services urbanisme des collectivités, CD64, maitres d'œuvres, bureaux d'études, associations, EKE/ICB.

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 18, p.44)

Proposition 8

Inscrire dans les documents d'urbanisme une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie en secteur urbain

Dans sa contribution de mai 2019, le CDPB/IEHGK insistait sur la nécessaire hiérarchisation des modes de transport en faveur des mobilités douces, en ville comme dans tous les centre-bourgs, en redonnant une place majeure au vélo.

Il s'agit de repenser la place des modes de transport au sens littéral, c'est-à-dire les surfaces occupées dans l'espace public par les infrastructures respectives des différents modes de transport.

Il s'agit aussi de mieux travailler leur organisation spatiale, de manière à ce que les circulations ne se gênent pas et participent de la sécurité des différents usagers.

Objectifs :

Lors de la conception de tout aménagement, en milieu urbain, il s'agit de prévoir la place sur la chaussée dans l'ordre de priorité suivant : **piétons > cyclistes > transports en commun > voiture.**



Actions envisageables :

- Définir avec les acteurs locaux et associations d'usagers un référentiel partagé pour la rénovation des voiries qui respecte la hiérarchie proposée : axes de circulation et intersections.
- Appliquer ces référentiels aux voiries destinées à être rénovées, voire l'appliquer à des secteurs de « point noir » et de discontinuité à inscrire dans un programme de rénovation
- Si l'espace foncier ne permet pas une association des différents modes de transport, envisager la suppression de stationnements et voies automobiles, voire une refonte du schéma de déplacement (voies en sens unique...), pour mettre l'usage prioritaire du piéton et du cycliste.

Illustrations en Annexe de la Contribution PDU (p.26)

Proposition 9

Développer les infrastructures du vélo

Le développement du vélo au niveau de l'agglomération du BAB souffre d'un manque d'infrastructures dédiées, à savoir :

- Un maillage continu de voies cyclables dédiées, sécurisées par rapport aux voitures et qui sécurisent les piétons
- Des stationnements adaptés, au niveau de pôles intermodaux, mais aussi au niveau des équipements structurants (administrations, services publics...)

Les usages sont aujourd'hui très faibles au quotidien (moins de 1% des déplacements), et ils ne sauraient se développer sans un plan ambitieux d'infrastructures.

Objectif :

Intégrer au PDU un **plan vélo ambitieux** de développement de voies dédiées pour le vélo pour soutenir une nouvelle offre et de nouveaux usages, visible dans le « plan de transport » mis à disposition du public (au même titre que les lignes de bus)

Actions envisageables :

- Développer un maillage continu de **voies cyclables sécurisées**, conçues en amont au même titre que ceux des voitures et transports en commun :
 - o Sécurisées, aux normes et inclusives
 - o Associées à une signalétique spécifique
 - o Entretien régulièrement
- Intégrer à ce maillage des **axes « vélo-express »**⁶ :
 - o pistes séparées du trafic automobile, et prioritaires sur les voies pour automobiles pour se déplacer facilement dans et à proximité du BAB.
 - o Aménager une voie cyclable sur la ligne du soufre, une voie vélo sur le BAB, rendre accessibles les portions de voies dédiées au TC

⁶ Cf. réseau REVE à Bordeaux Métropole : « réseau express à haut niveau de service », sur lequel s'articule un « réseau structurant » ; voir propositions repérées sur les extraits de plan en annexe



- Développer une politique de stationnement vélo cohérente à l'échelle de l'Agglomération : plan de stationnement, mobilier adapté et sécurisé
- Etendre le réseau vers l'intérieur du Pays Basque sur les principaux axes de mobilité

Proposition 10

Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée

L'offre de bus ne pourra jamais répondre aux besoins de mobilité sur tout le territoire, au regard de l'étalement urbain, de logiques de quartiers en milieu urbain, péri-urbain et rural. Partager sa voiture, faire du co-voiturage ou de l'auto-stop partagé⁷ est une solution pour faire rapidement des déplacements là où l'offre est trop faible ou pas assez efficace en termes de temps de trajet.

Le CDPB/IEHGK propose de mettre cette pratique de mobilité au même rang que l'offre de transport public, car elle répond à l'intérêt général :

- faciliter la mobilité
- réduire le nombre de voitures sur les routes, et leur impact climatique et de santé
- se déplacer mieux et moins (quand il le faut)

Objectif :

Créer un maillage de lignes de co-voiturages complémentaire de l'offre de transport en commun, en mobilisant pouvoirs publics (CAPB, ADEME...) et start-up du territoire, à l'image de programme comme « Lane » (Cf. <https://lanemove.com/>)

Actions envisageables :

- Identifier des voies réservées et les indiquer dans le plan d'offre de transport,
- Matérialiser et aménager des points d'arrêts (comme pour les bus),
- Permettre aux covoitureurs l'accès aux voies dédiées aux bus (lorsque la voiture atteint 4 personnes : logique de taxi collectif),
- Permettre un accès préférentiel au stationnement, notamment en centre-ville et n parkings relais

Proposition 11

Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg

Le débat sur le « péage urbain » a surgi au moment du projet de loi de mobilité (pour les villes de 100 000 habitants)⁸. La mesure a finalement été abandonnée en France. Les retours d'expériences à l'étranger⁹ montrent une réduction des trafics automobiles et l'augmentation de la fréquentation des transports en commun. Le CDPB/IEHGK avait

⁷ Cf. le [dispositif Rézo Pouce](#)

⁸ Voir le [rapport de la sénatrice Keller](#) sur le sujet (2018)

⁹ [Synthèse par le CERTU](#) sur les péages urbains, dont l'expérience de Londres et Stockholm ; études préalables au projet pour Paris ([voir ici](#)) ; [rapport de l'ADEME](#) (2016), ou encore l'[évaluation du Laboratoire d'Economie des Transports](#) (2009) sur les péages de Londres, Stockholm, Oslo



suggéré, dans sa première Contribution de mars, d'aller vers un péage adapté au territoire (« Pag'Auto »).

Objectif :

Contraindre l'accès aux centres villes (des petites et grandes villes) des automobilistes aux habitudes les moins vertueuses (grosses cylindrées, usages strictement individuels...), en permettant simultanément aux autres transports éco-solidaires et certains usagers prioritaires de bénéficier seuls de l'accès au stationnement de centre-ville (ex : voitures partagées (au moins 3 personnes), handicapés, place pour dépôt de personnes âgées...).

Actions envisageables :

- Etudier les modalités d'une politique collective de stationnement différenciée favorisant l'accès au stationnement de centre-ville aux pratiques éco-solidaires évoquées précédemment ;
- Dès 2021, Charte de stationnement différenciée entre la CAPB et les Communes, à traduire dans les politiques communales de stationnement, les équipements urbains, création d'outils communs entre les communes (signalétique, badge pour les automobilistes)
- Bilan en 2025 de l'expérience et des impacts, et élargissement vers une étude d'opportunité et de faisabilité d'un « péage urbain » sur le BAB (incluant une expérimentation sur une commune volontaire).

Proposition 12

Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques

Il s'agit de mettre en place sur des nouvelles zones de stationnement des possibilités d'intermodalité à la fois vers la nouvelle offre de transport en commun déployée par le Syndicat des Mobilités, mais aussi vers d'autres possibilités (co-voiturage, notamment). Ce réseau de points stratégiques est à imaginer pour couvrir tous les nœuds de connexion possible sur l'ensemble du territoire, du très rural au très urbain : gares et anciennes gares, parking de supermarchés, croisements routiers importants, etc. L'absence par exemple d'un tel espace au péage de la Négresse demeure une vraie problématique.

Objectif :

Organiser un maillage territorial de hub-intermodaux voiture/co-voiturage/TC-modes doux

Actions envisageables :

- Identification des nœuds stratégiques de report voiture-TC-co-voiturage, associée à une politique de **maîtrise foncière** anticipatrice
- Définition des capacités de stationnement à développer et des équipements associés (nombre de places voiture, stationnements vélo, station de charge voiture électrique, autres équipements...), à intégrer au cahier des charges des opérations



Proposition 13

Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire

Les saturations routières importantes dans l'agglomération bayonnaise sont le résultat de mobilités venant des Landes, de la Nive (entre Garazi et Bayonne, et plus densément entre Cambo et Bayonne), de l'Adour (entre Bidache/Urt et Bayonne), de Bidart/St-Jean-de-Luz/Hendaye... Le développement actuel de la mobilité se fait aussi autour de la Nivelle et des communes rétro-littorale vers les villes côtières. C'est la conséquence de l'étalement urbain accentué par l'inaccessibilité des prix de l'immobilier sur la zone littorale (cf. Contribution du CDPB/IEHGK au PLH). Comme l'ont proposé les prospectivistes sur « (a)ménageons le Pays Basque », l'aménagement du territoire se joue sur ces axes, car le littoral est saturé.

Le CDPB/IEHGK invite dès à présent à anticiper cette perspective dans le PDU et faire de ces axes (Bayonne-Cambo, Bayonne-Urt, Bayonne-St-Jean-de-Luz) des laboratoires d'expérimentation des mobilités de demain et qui alimenteraient l'actualisation du PDU.

Objectifs:

Modéliser les solutions de demain en termes d'offres nouvelles de transport, mais aussi d'articulation de ces services de mobilité avec le développement de nouvelles zones urbaines, économiques, de formation, etc. Dans l'esprit, de l'axe 3 (implication des habitants), ce type de travaux exploratoires devraient faire l'objet d'un travail très participatif avec les habitants pour anticiper des solutions attractives et nouvelles, les tester, etc.



DES PROPOSITIONS POUR RELOCALISER LES ACTIVITES ET LA CONSOMMATION

Proposition 14

Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment

Le secteur du BTP est aujourd'hui le premier consommateur de ressources naturelles et le premier producteur de déchets à l'échelle nationale... or les ressources s'amenuisent et les centres de traitement des déchets peinent à suivre l'augmentation constante des volumes à traiter.

Chiffres clés en France (secteur du bâtiment hors TP):

- 31 millions de tonnes de déchets inerte, recyclés à 50% (remblais)
- 11 millions de déchets du second œuvre, recyclés à moins de 35%
- 40% des déchets du bâtiment qui sortent du système (décharges sauvages...)
- réglementation en pleine transformation qui favorisera le réemploi : objectif de 70% de valorisation des déchets de chantier à l'horizon 2020 (loi d'août 2015 relative à la transition écologique pour la croissance verte)

Objectif :

Avant le déchet final, réutiliser une partie plus importante des matériaux du bâtiment en structurant en amont une filière de collecte et réemploi :

- par le développement de la collecte (offre accessible aux entreprises et sa promotion) et du stockage (sites dédiés)
- par le soutien aux activités économiques émergentes liées au réemploi des déchets du bâtiment
- par la commande publique facilitant les débouchés pour ces activités

Acteurs à mobiliser :

- CAPB, Bailleurs sociaux
- Nobatek, Odéys, Réseau 3R, CAPEB, association IDRE, Patxa'ma Bil ta garbi, association IDRE
- Professionnels du BTP (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre, AMO, bureau d'étude, artisan...)

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 16, p.42)

Proposition 15

Créer un « marche d'intérêt local » autour d'une plateforme logistique et d'achat

La Communauté d'agglomération a lancé l'élaboration d'un Projet alimentaire de territoire (PAT). La CAPB porte un effort important sur la commande publique, l'implication des écoles... Le CDPB/IEHGK a exprimé la nécessité d'organiser un circuit court à grande



échelle pour qu'une alimentation de qualité touche une part importante de la population, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

- l'agriculture du Pays Basque est essentiellement tournée vers l'élevage (lait, fromage, viande) qui s'exporte largement (moins de 10% en circuit court)
- les autres productions (légumes, fruits...) sont très minoritaires, fonctionnent en circuit local et les volumes ne correspondent pas aux attentes de la restauration collective
- la taille des exploitations ne permet pas la prise en compte dans les achats locaux (restaurateurs, magasins de détail, grandes et moyennes surfaces - GMS) ;
- 95% des achats locaux se font dans des magasins et dans la GMS

On peut ainsi supposer que sur la quantité de viande consommée par les habitants une part infime vient de la production locale, pourtant largement excédentaire. Si l'objectif de long terme est de réduire la consommation individuelle de viande, elle pourrait se faire tout en augmentant la part de viande achetée localement (et souvent de bonne qualité)

Concernant le maraichage qui est un point faible de l'agriculture basque, il renvoie à la proposition 4 (foncier agricole orienté maraichage) et à la proposition suivante (installation de maraichers).

Objectif général :

Accroître de manière significative la part de produits locaux consommés localement

Actions envisageables :

La plateforme envisageable pourrait :

- Apporter des outils techniques aux producteurs (légumerie, conditionnement) pour répondre à des demandes spécifiques (lieux de vente, restaurants, restauration collective...)
- Faire de la pré-vente de produits stockés dans des équipements dédiés
- Bénéficier d'une fonction commerciale mutualisée pour conquérir de nouvelles clientèles locales (magasins de détail, GMA, restaurateurs, restauration scolaire)
- Permettre aux acheteurs d'avoir un lieu mutualisé de produits stockés en volume

Acteurs à mobiliser :

- Réseau des coopératives de consommateurs
- InterAMAP
- Producteurs locaux : BLE, EHLG, Chambre d'agriculture...
- Associations/collectifs d'hôteliers et restaurateurs : UMIH Pays Basque

Proposition 16

Développer et organiser les filières de maraichage et production fruitière locales

Après la disparition quasi complète des ceintures maraîchères du BAB et du maraichage dans les fermes du Pays Basque, l'approvisionnement « local » en légumes et fruits provient des Landes, du Béarn et du sud-ouest en général. La production en légumes en Pays Basque, est actuellement basée sur des maraichers installés depuis moins d'une quinzaine d'années.



Ces derniers ont pour la plupart choisi des circuits de distribution courts (vente directe) et des systèmes de production très diversifiés. De fait, ils ne peuvent répondre à d'autres demandes sur le territoire (restauration collective, entre autres).

Objectifs :

- Rechercher des paysans qui souhaitent se diversifier et destiner certaines surfaces de leurs fermes à la production légumière
- Mettre la priorité de toute nouvelle installation agricole vers le maraichage et le fruitier, d'où la recherche de nouveaux paysans (hors cadre familiaux) à accompagner dans leur recherche de foncier
- Organiser l'accompagnement humain de cette agriculture
 - o étude des coûts de production
 - o étude de faisabilité pour des fermes d'élevage (diversification)
 - o caractérisation et planification de la demande
 - o sécurisation des prix et des quantités
 - o réflexion sur la valorisation des « surplus »
 - o réflexion sur organisations collectives à mettre en place
- Analyse des besoins des cantines (scolaires ou non, publiques ou non) et mise en place d'autres systèmes de production et d'organisation logistique pour répondre à la demande de la restauration collective locale (cf. proposition 16)

Acteurs à mobiliser :

- Organisations agricoles et de producteurs : EHLG, BLE, Chambre d'agriculture, SAFER...

Proposition 17

Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'échelle de micro-bassins de vie

Objectifs:

- Mobiliser les citoyens dans la production d'énergie renouvelable locale et donner la possibilité à chaque particulier de produire sa propre énergie et de la consommer pour son usage domestique.
- Positionner le Pays Basque comme un territoire précurseur en renforçant l'information, l'accompagnement et le soutien à ces démarches.
- Développer la production à l'échelle de quartiers et de micro zones d'activités
- Développer la petite éolienne dans les zones commerciales et zones d'activités

Actions envisageables :

- Développer un dispositif local de promotion et développement de l'autoproduction renouvelable :
 - o Etat actuel de l'accompagnement proposé au Pays Basque et ses limites, et conception d'un accompagnement plus adapté
 - o Identification d'une structure en capacité de le porter et développement de ses capacités d'ingénierie
 - o Campagne de communication pour informer sur le dispositif



- Etudier les capacités de développement de micro-parcs solaires et de la petite éolienne
- Mettre en place un fonds pour soutenir l'équipement en autoproduction en Pays Basque dans les quartiers, zones d'activités...

Acteurs à mobiliser :

- Communes, SOLIHA, I ENER

Proposition 18

Accompagner le développement de la filière bois locale, amont et aval

La forêt basque est majoritairement abandonnée par ses propriétaires, qui sont souvent des exploitants agricoles ayant privilégié le développement de leurs ateliers culture/élevage, au détriment de l'atelier forestier. La ressource naturelle en bois est en déperissement, menaçant le développement de la filière et privant par ailleurs le territoire d'une capacité de stockage de carbone importante.

Il est urgent :

- de redonner envie aux propriétaires forestiers de s'intéresser à leur patrimoine forestier.
- d'aider les exploitants forestiers à atteindre cette ressource sans endommager le milieu naturel, en les équipant en matériel adapté.

A l'autre bout de la chaîne, les réseaux de chaleur existants sont approvisionnés avec des énergies fossiles (électricité, gaz, fioul) : lors du développement ou de la rénovation des installations, le passage aux technologies utilisant du bois énergie doit être plébiscité. Les particuliers peuvent eux aussi être sensibilisés à l'usage de poêle à bois.

Objectif :

Consolider la filière par des actions en amont (gestion de la ressource) et en aval (débouchés de la filière bois-énergie)

Actions envisageables :

- Développer l'ingénierie d'animation forestière pour encourager une culture forestière
- Soutenir l'acquisition de matériel adapté des exploitants forestiers
- Sensibilisation des élus/porteurs de projet/investisseurs pour la création de réseaux de chaleur (publics/privés) alimentés au bois énergie
- Sensibilisation les propriétaires (rénovation mode de chauffage) à l'usage de poêle à bois de nouvelle génération

Acteurs à mobiliser :

- Communes, Région, CRPF, Département, ONF
- Sugarai, exploitants forestiers

Détail de la proposition en Annexe (p.57)



Proposition 19

Accompagner le développement de la filière locale de micro-hydroélectricité

Depuis 2018, une cinquantaine de moulins sont en exploitation en Iparralde, sur environ mille existants. Le gisement disparaît pour deux raisons :

- L'enjeu de préservation des migrateurs, les moulins nécessitant des ouvrages de retenue d'eau pouvant menacer les continuités écologiques
- L'abandon des moulins par des propriétaires ne pouvant répondre aux exigences administratives (travaux d'aménagement pour la continuité écologique ou d'entretien, qui sont coûteux).

Objectifs :

- Engager un dialogue entre les parties prenantes pour concilier enjeux de production d'hydroélectricité et continuités écologiques
- Trouver des solutions techniques et réglementaires satisfaisantes pour augmenter la production d'ENR sur les sites de micro-hydroélectricité actuels

Actions envisageables :

- A partir de l'étude juridique sur les freins réglementaires, commandée par la CAPB, rencontrer la DDTM pour aborder et lever les problèmes de réglementation
- Mener une concertation avec les différentes parties prenantes sur les enjeux de continuité écologique
- S'appuyer sur l'étude des potentiels commandée par la CAPB pour définir les sites à maintenir et à développer pour structurer la filière
- Accompagner les producteurs dans la recherche de financements ou créer un fonds de soutien pour réaliser les investissements d'adaptation des seuils pour assurer la continuité écologique

Acteurs à mobiliser :

- Communes
- I.ENER, producteurs autonomes en hydroélectricité, propriétaires de moulins, pisciculteurs
- Associations environnementales, acteurs de l'eau (syndicats de bassin, institution Adour, police de l'eau)

Proposition 20

Créer un « cluster nature » interprofessionnel

Objectif :

Maintenir et développer l'activité économique et les emplois des opérateurs du patrimoine naturel sur le territoire.

Actions envisageables :

- Mutualiser les moyens des acteurs (formation, R&D, marketing, ingénierie financière).



- Consolider les compétences de l'ensemble des entreprises, associations, laboratoires, auto entrepreneurs présents sur le territoire.
- Permettre une meilleure coopération technique entre acteurs, de faciliter les partenariats avec la recherche et les transferts des connaissances, résultats.
- Faciliter l'accès de ses membres au financement de l'innovation.
- Assurer une meilleure visibilité et lisibilité de cette filière pour les donneurs d'ordre locaux (publiques ou privés).

Proposition 21

Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko

Le Pays Basque s'est doté d'une monnaie locale complémentaire, l'Eusko, dont la vocation est d'être un outil de relocalisation au quotidien de l'économie. L'Eusko connaît une forte dynamique, puisqu'elle est la plus importante monnaie locale d'Europe ; elle bénéficie du soutien de la CAPB sur son plan de développement 2018-2021 (convention votée en Conseil permanent le 17 juillet 2018).

« Développer les impacts écologiques de l'Eusko » est l'un des objectifs de la monnaie locale d'Iparalde. L'un des leviers identifiés pour y parvenir est d'« expérimenter un mécanisme en partenariat avec une Collectivité locale permettant d'investir le fonds de réserve de l'Eusko dans la transition énergétique, grâce à une garantie apportée par cette collectivité. »

Objectif :

Sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire

Actions envisageables :

Etudier la faisabilité technique et le cadre légal d'un nouveau dispositif :

- Immobilisation d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko en fonds propres dans des structures œuvrant pour la Transition écologique et solidaire
- Sécurisation par une garantie de la part d'une collectivité (substitution et rachat des parts sociales détenues par Euskal Moneta, au prix d'achat)

Lancer une première expérimentation

- Campagne de levée de fonds
 - o au profit d'une structure locale compatible avec les préoccupations d'Euskal Moneta (relocalisation de l'économie, emploi local, promotion de l'agriculture paysanne, du commerce de proximité et de l'euskara)
 - o limitée dans le temps et le montant
- Achat de parts sociales par Euskal Moneta, sécurisées par une collectivité

Acteurs à mobiliser :

- Euskal Moneta, acteurs locaux de la finance solidaire (Herrikoa, France Active Aquitaine), acteurs publics pouvant intervenir en garantie (BPI France, Caisse des dépôts et consignations)

Détail de la proposition en Annexe (p.60)



DES PROPOSITIONS POUR ACCOMPAGNER LA MUTATION DE L'ÉCONOMIE

Proposition 22

Étudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque et du développement de l'économie circulaire

Pour s'adapter et rester compétitives les entreprises du territoire doivent se saisir de l'opportunité de nouveaux modèles économiques et modes de management. L'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT) est un des leviers importants pour agir, en organisant les relations entre les entreprises et en structurant les boucles déchets/ressources que leurs différentes activités permettraient d'envisager.

Les enjeux de l'économie circulaire au Pays Basque sont de 3 ordres :

- De nombreux gisements ne trouvent pas de débouchés
- Des maillons manquants pour donner une valeur ajoutée aux ressources
- Peu de rencontres entre l'offre et la demande pour envisager des opportunités de valorisation

Objectif :

Initier des démarches partenariales entre acteurs économiques pour mobiliser les potentiels d'écologie industrielle.

S'appuyer sur les premières démarches expérimentées pour encourager le monde économique à développer l'EIT au Pays Basque.

Actions envisageables :

- Identification des potentiels du territoire
- Définition des périmètres d'intervention pour une première phase de lancement
- Mobilisation et mise en réseau par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénierie/animation territoriale
- Coordination du réseau de l'économie circulaire (voir proposition 23)

Acteurs à mobiliser :

- CCI, CMA, Clusters, entreprises du Pays basque

Détail de la proposition en Annexe (p.62)

Proposition 23

Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire

Objectif :

Rendre pérenne au-delà de 2020 la mission Tranz'eKo (dispositif expérimental d'accompagnement des porteurs de projets TEE porté par le CDPB/IEHGK avec le soutien de l'ADEME) et ses 3 missions :



- Guichet unique d'information sur la transition écologique et énergétique
- Accélérateur de projets
- Facilitateur de coopération

Assurer le relais de son financement par les collectivités locales, à la fin de la phase de lancement aujourd'hui soutenue par l'ADEME

Faire évoluer la mission vers une action territoriale de coordination des activités en lien avec l'économie circulaire

Actions envisageables :

- Évaluer de manière partagée le dispositif avec les structures d'accompagnement des porteurs de projets (CAPB, incubateurs, associations...)
- Identifier de nouveaux besoins non satisfaits en matière d'accompagnement et de dynamique de réseau
- Définir une évolution du dispositif Tranz'eKo avec de nouvelles recommandations
- Créer un service permanent Tranz'eKo à partir de fin 2020

Proposition 24

Pérenniser et affiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE

La CAPB a mis en place en 2019 un fonds de soutien à la TEE, bénéficiant aux acteurs associatifs. Pour encourager et soutenir le développement d'une économie de la TEE au Pays Basque, l'ensemble des acteurs (entrepreneurs, intra entrepreneurs, acteurs associatifs) devraient pouvoir bénéficier de ce type de fonds, et l'ensemble des budgets de la CAPB qui devraient s'orienter vers une économie de transition écologique.

Objectif :

Pour poursuivre l'accélération des projets, étendre le fonds de soutien de TEE, en l'ouvrant à la diversité des porteurs de projets de la Transition écologique du Pays basque.

Actions envisageables :

- Faire le bilan du premier fonds de soutien TEE en direction des acteurs associatifs
 - o Part des montants prévus mobilisés, et pour quels besoins des associations
 - o Typologie et secteurs des bénéficiaires
 - o Analyse des besoins non satisfaits ou auxquels le fonds n'a pu répondre
 - o Prendre en compte les autres fonds d'innovation lancés par la CAPB (économie, agriculture...)
- Définir les modalités d'un nouveau fonds de soutien à lancer dès 2020
 - o Type de publics intéressés : entrepreneurs, intra entrepreneurs, acteurs associatifs
 - o Montant du fonds de soutien 2020
 - o Critères de sélection des projets
- Lancer l'appel à projets 2020 après la validation de ses modalités par les élus de la CAPB



Proposition 25

Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique

Si la construction neuve intègre depuis une quinzaine d'années les nouvelles réglementations énergétiques qui vont se durcir avec le temps, la question énergétique se pose pour l'habitat antérieur à ces périodes. Autrement dit, l'immense majorité du logement ! La rénovation de l'ancien nécessite une approche différenciée entre l'habitat antérieur aux années 50 (avec des matériaux plus nobles et classiques, comme la pierre) et celui qui a été produit des années 50 aux années 90 (ciment...). Les techniques de rénovation pratiquées sont inadaptées à l'habitat ancien qui suppose des matériaux plus naturels.

Objectifs :

- Rassembler autour d'une plateforme l'ensemble des parties prenantes locales de la rénovation énergétique, afin de proposer un guichet unique accessibles à tou.te.s.
- Pérenniser et renforcer les dispositifs financiers possibles (dont les PIG) en direction des habitants et des communes.

Acteurs à mobiliser :

- Anah, Etat, Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, Caisse d'allocations familiales
- Nobatek, Odéys, Fondation Abbé Pierre, PROVICIS Aquitaine Sud, SOLIHA, CAUE

Détail en Annexe de la Contribution PLH (cf. Proposition 14, p.40)

Proposition 26

Développer un plan de formation à l'éco-conception, éco-construction et éco-rénovation

Les formations et compétences de la majorité des acteurs de la construction sont majoritairement conventionnelles, donc peu adaptées aux enjeux d'aujourd'hui et de demain (impact environnemental, économies d'énergie, économies de métaux et terres rares, canicules)

Les procédés de rénovation conventionnels ne sont pas non plus adaptés au bâti ancien. L'éco (conception, construction, rénovation) plus adaptée à l'ensemble de ces critères doit voir son enseignement généralisé, et ce pour tous les métiers (architectes, ingénieurs, entreprises et artisans...)

Objectifs :

Former tous les métiers de la construction aux techniques et principes adaptés aux enjeux environnementaux :

- Regroupement de tous les acteurs territoriaux de la formation en lien avec la construction
- (in)formation des décideurs de ces structures sur les techniques et principes de l'éco-construction



- Constitution d'un agenda cohérent de formations initiales et continues sur tout le territoire

Acteurs à mobiliser :

- Centres de formation, écoles d'ingénieurs, CAPEB, Clusters, Nobatek...

Proposition 27

Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé

Objectif :

- Affiner la connaissance des impacts du changement climatique au Pays Basque, en s'appuyant sur les chercheurs locaux et en lien avec les réseaux régionaux/nationaux/européens.
- En permettre la diffusion et l'appropriation par le grand public en intégrant les acteurs locaux à la production de connaissance¹⁰ et en faire un sujet de débat territorial.
- Engager des programmes de recherche pour améliorer la connaissance sur la mutation de secteurs d'activités du territoire et sur l'état de la biodiversité
- Permettre la diffusion et l'appropriation grand public des défis énergétiques et climatiques (en nourrissant les travaux d'un observatoire citoyen de la TEE, cf proposition 42).

Actions envisageables :

- Créer un réseau de recherche pour anticiper le changement climatique en Pays Basque.
- Coordonner les programmes de recherche nécessaires à déployer en Pays Basque.
- Elaborer une synthèse scientifique régulière sur l'état du patrimoine naturel, renouvelée tous les cinq ans pour suivre les déséquilibres liés aux évolutions climatiques ou à l'action de l'homme (aménagement, transports) et les conséquences sur les activités économiques du territoire, tourisme, pêche, agriculture.
- Engager des actions de prévention, de correction et d'adaptation.
- Elaborer un programme pilote transfrontalier en lien avec le GIEC régional sur la biodiversité.

Acteurs à mobiliser :

- ADEME, DREAL, Région
- Laboratoire universitaires, organismes de recherche locaux (INRA, deux GIS locaux, IMA, observatoire de la côte Aquitaine et GIP littoral...), Atelier des jours à venir
- Associations locales de différents domaines : protection de l'eau et de l'océan, associations environnementales, organismes agricoles
- Partenaires transfrontaliers

¹⁰ Voir en développant la « commande citoyenne » de recherches scientifiques (cf. *l'Atelier des jours à venir* sur la dégradation de la côte à Lisbonne). Dans ce cas, la recherche a vocation à sensibiliser les décideurs à des préoccupations émanant des habitants eux-mêmes, en les renforçant d'expertise scientifique



Proposition 28

Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture

L'agriculture est un secteur majeur en mutation au regard de son impact sur les gaz à effet de serre et sur la santé publique. En Pays Basque, l'agriculture de qualité et paysanne permet d'en limiter les effets, et l'élevage ovin et l'agropastoralisme de maintenir prairies et pâturages qui, bien entretenus, contribuent à stocker le carbone. Pour autant, l'utilisation des insecticides est encore présente notamment face aux invasions de chenilles *Cirphis Unipuncta* qui font d'importants dégâts sur les prairies.

Objectif :

- Définir les modalités de développement d'une agriculture de conservation, pour sortir de l'usage de pesticides par de nouvelles pratiques (exemple : techniques culturales simplifiées)
- Déterminer les alternatives aux pesticides pour faire face aux attaques massives de chenille

Détail de la proposition en Annexe (p.64)

Proposition 29

Consolider et amplifier un programme de formation à l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques

Objectif :

- Répondre à des demandes de formation en enseignement supérieur liées aux transitions agroécologiques, nouvel enjeu et défi sociétal des territoires (zéro intrant phytosanitaire, fonction de captage...)
- Construire ces formations en se basant sur des projets d'application territoriaux.

Actions envisageables :

- Soutenir le projet de DU d'agroécologie proposé par les acteurs du territoire, et ouvrir une formation globale dès 2020 pour une capacité de 10 à 15 personnes formées par an
- Faire évoluer cette offre de formation vers des formes diplômantes (inscrites au RNCP) et de la formation continue
- Implanter au Pays Basque des offres de formations universitaires complémentaires sur la thématique des transitions agroécologiques

Acteurs à mobiliser :

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - Collège Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement (STEE)
- Associations locales du monde agricole et du développement territorial au Pays Basque (HEMEN, InterAMAP, EHLG, BLE, Eusko Ikaskuntza)

Détail de la proposition en Annexe (p.65)



Proposition 30

Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les entreprises dans l'élaboration de leurs « plan climat »

Objectif :

Mobiliser de manière plus importante les entreprises et les organisations publiques et para-publiques (hors collectivités) à contribuer à la transition écologique et énergétique, en développant les moyens d'accompagnement (outils et moyens humains) pour analyser leurs consommations et mettre en place des « plan climat d'entreprise » et des plans de mobilité.

Actions envisageables :

- Analyser les démarches existantes en direction des acteurs économiques (SME, TPE gagnantes sur tous les coûts, plateforme RSE ...), l'offre des chambres consulaires
- Identifier les besoins non satisfaits en matière d'accompagnement et les compétences manquantes
- Construire programme d'accompagnement global pour les entreprises : diagnostics énergie/bilan carbone personnalisés, accompagnement adapté en fonction de différentes typologies de PME et TPE, proposition d'outils
- Développer une campagne de communication et de promotion du dispositif
- Animer le dispositif :
 - o Constituer un pool d'ingénieurs/animateurs territoriaux en renforçant les équipes de techniciens des chambres consulaires
 - o Constituer un réseau d'experts TEE pour compléter les compétences du pool

Acteurs à mobiliser :

- Chambres consulaires, clusters et collectivités publiques

Proposition 31

Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles

Les secteurs d'activités génèrent deux types de flux de transport : celui lié à leur activité d'achat et de vente (transport de marchandises, logistique) et celui lié à leur personnel.

Concernant, les salariés il s'agit des mobilités domicile-travail, réalisées majoritairement en voiture. Il s'agit donc d'un levier important en matière de réduction de l'usage individuel de la voiture. Si de nombreuses entreprises se sont engagées dans des plans de mobilité, par obligation ou volontairement, ces initiatives connaissent des limites. La taille d'une entreprise est souvent limitante, ce qui représente un enjeu important pour un territoire composé en très grande majorité de petites (voire très petites) entreprises...

Par ailleurs, d'autres logiques peuvent être appréhendées par des logiques plus systémiques, prenant en compte le fonctionnement des secteurs d'activités, la diversité des transports induits (logistique produits, déplacements professionnels...).

Il s'agit aussi d'anticiper les évolutions de ces secteurs et de leurs besoins de mobilité de demain, de voir toutes les solutions possibles pour acheminer de manière plus écologique



les marchandises locales qui constituent la majeure partie des flux de transport routier. Car à terme, les camions ne pourront plus accéder aux centres villes et tout un dispositif, optimisant l'usage des camions (jamais vides !) et un relai pour la logistique urbaine en petits véhicules non thermiques (à l'image de l'action d'ERLEA).

Au-delà, la situation euro-régionale du territoire en fait un corridor de transport de marchandises de transit et son intérêt tant économique et écologique est de mieux tirer parti de ce potentiel logistique. En effet (comme l'a montré l'étude de l'AUDAP en 2015)¹¹, le territoire dispose d'infrastructures fortes (CEF, Port, Plateforme Hendaye...) qui peuvent contribuer au report modal d'une partie des marchandises de transit.

Objectifs :

1. **Mobiliser les entreprises et principaux employeurs et filières du territoire pour contribuer à l'évolution des pratiques de mobilité et de gestion de la logistique :**
 - passer à des échelles plus larges, inter-entreprises, pour rendre efficaces les Plans de Déplacements Entreprises
 - accompagner ces démarches
 - prendre en compte de nouvelles alternatives à intégrer à ces programmes : télétravail et recours au numérique, qui font « disparaître » certains déplacements...
 - initier de nouvelles logiques de coopérations et de projets à l'échelle du Pays Basque (études-prospectives, expérimentations, actions collectives)
2. Renforcer et soutenir les **infrastructures de logistique**, des **points-relais de logistique** pour optimiser l'acheminement de marchandises en secteur urbanisé, et un maillage de solutions de **logistique urbaine** (dernier kilomètre) ;
3. Accompagner de **mesures à l'avantage des camions non thermiques** : tarification des autoroutes, du stationnement en centre-ville → proposition n°11)

Actions envisageables :

- Plan de communication sur les leviers existants : aides nationales et locales accessibles aux salariés et aux entreprises, primes mobilité...
- Promotion par l'exemple : capitaliser sur les expériences réalisées pour inciter d'autres acteurs à s'engager
- Renforcement de l'**ingénierie d'accompagnement** dédiée, afin :
 - o De faciliter l'émergence de Plans de déplacements interentreprises (prospection sur les territoires)
 - o D'accompagner les entreprises et les salariés dans leur démarche : diagnostics personnalisés, panel d'actions à mobiliser, suivi de leur mise en œuvre
- Créer une communauté d'acteurs mobilisables sur les innovations (à l'image de la Fabrique des mobilités / <http://lafabriquedesmobilites.fr/>)
- Impliquer d'autres parties prenantes économiques pour lier le fonctionnement des grands secteurs d'activités avec des pratiques de mobilité et de transport à adapter (cf. Bretagne Mobilité Augmentée)

¹¹ http://www.audap.org/userfiles/downloads/etudes/eco_fonctionnementlogistiqueeterritoires_20150703.pdf



- Etudier les leviers pour une meilleure gestion des flux entrants/sortants/traversants, des politiques de tarification et de stationnement, et des dispositifs de logistique urbaine ou inter-entreprises à déployer...

Proposition 32

Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire

L'étude « emplois verts – croissance verte » en 2017¹² avait montré que l'intégration le plus en amont possible de la transition écologique & énergétique permettrait d'ici 2030 :

- d'éviter une perte d'emplois prévisible dans l'agriculture/pêche, l'industrie et le bâtiment, et même de renforcer ces 3 secteurs ;
- de créer un potentiel d'emploi dans des secteurs comme l'eau, l'assainissement, les déchets et l'air ;
- de permettre de nouvelles évolutions qualitatives à des secteurs comme le tourisme (tourisme durable), la logistique, etc.

Objectif :

- Prolonger l'étude « emploi vert et croissance verte » pour déployer un programme d'accompagnement des filières structurantes du Pays Basque à la Transition écologique et énergétique ;

Actions envisageables :

- Actualiser les données de l'étude sur les thèmes de l'agriculture, du tourisme et à l'ensemble des autres domaines : industrie, BTP...
- Par l'intermédiaire d'un comité de travail, ré-impliquer les acteurs ayant participé et contribué à l'étude pour la suite du projet
- Accompagner la mise en œuvre des recommandations proposées dans le cadre de l'étude pour le secteur de l'agriculture et du tourisme

Acteurs à mobiliser :

- Chambres consulaires, acteurs économiques des filières concernées, clusters

Proposition 33

Mettre en place une Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique

Outre l'accompagnement au verdissement des différentes activités, évoquées dans la proposition 28, le CDPB/IEHGK invite à anticiper rapidement les métiers et compétences futures afin d'adapter l'appareil de formation initiale et continue à ces mutations, et donc des actifs d'aujourd'hui et de demain, et faire du Pays Basque un territoire créateur de nouveaux métiers sur la transition.

Le CDPB/IEHGK, dans le cadre de son expérimentation sur le dialogue social (2015-2017) avait élaboré un mode d'emploi sur la GPECT (gestion prévisionnelle de l'emploi et des

¹² [A retrouver ici](#)



compétences territoriale, à l'échelle du Pays Basque): une méthode qui pourrait être croisée avec l'étude emplois verts.

Objectifs :

Mettre en place une démarche de GPEC territoriale orientée métiers et compétences de la transition écologique & énergétique

Actions envisageables :

- Mobilisation du partenariat : gouvernance et financements (cf. acteurs)
- Elaboration d'une démarche partenariale sur la stratégie GPECT/TEE : diagnostic socio-économique, analyse des politiques économiques/formation, enjeux, choix axes de travail, élaboration de programme d'actions de formation...
- Mise en œuvre d'actions de formation TEE
- Travail sur évolution de la carte de formation avec Région et Etat

Acteurs à mobiliser :

- Direccte, Pôle Emploi, Conseil Régional, FSE, Etat, Chambres consulaires, clusters, partenaires sociaux, OPCA, Organismes de Formation, ARACT-ANACT...



DES PROPOSITIONS POUR MOBILISER HABITANTS & ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

Proposition 34

Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements

Les dispositifs financiers de remise en état des logements imposent leurs lots de réglementations et de normes, surenchérisant le coût des travaux, et rendant l'opération irréalisable pour les familles de condition modeste faute de pouvoir assurer le financement. Le processus conduit à l'accroissement du parc vacant dégradé, regorgeant de matériaux toxiques (peintures au plomb, amiante ..), d'émanation de solvants, de particules nocives... Encourager et aider les occupants (propriétaires ou locataires de longue durée) à participer à l'auto-réhabilitation de leur logement répond à des dimensions à la fois sociales et écologiques.

Objectifs :

- S'engager dans une réhabilitation progressive, à petit pas, de ce parc de logements délaissés, par une assistance à maîtrise d'ouvrage adaptée et accessible
- Adopter une démarche simple sans exigence de résultats.
- Faciliter des réhabilitations partielles pour les parties habitées des grandes bâtisses.
- Inciter l'occupant à réaliser lui-même les travaux :
 - o aidé pour l'achat des matériaux en privilégiant l'emploi de produits, sains et locaux, adaptés à l'habitat ancien
 - o secondé par un professionnel (moniteur), qui le conseillera, l'aidera dans la réalisation des travaux ;
 - o formé performants sur des travaux simples (isolation de matériaux naturels, bardages bois, plomberie...)

Acteurs à mobiliser :

- CAPB, Conseil Départemental, fondations (dont FAP)
- Entreprises et ateliers d'insertion, Atherbea, Soliha...
- Fonds sociaux : Caisses de retraite...

Proposition 35

Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs

D'une part, l'enjeu est de proposer des solutions de mobilité au plus près du territoire et des pratiques des habitants : c'est donc un enjeu d'efficacité et de réponse aux besoins des usagers. Pour le CDPB/IEHGK, il s'agit aussi d'engager les acteurs locaux dans des réflexions et des changements sur leurs pratiques de mobilité : c'est aussi un levier pédagogique et de sensibilisation important.

Des expérimentations sont déjà lancées (voir le quartier Marracq par exemple), qui permettent un retour d'expérience et une amélioration de ces dispositifs. Il est à souligner



l'importance cruciale de l'accompagnement proposé aux acteurs engagés, pour les faire travailler ensemble... ce qui demande des compétences spécifiques.

Objectif :

Faire émerger sur tout le territoire l'élaboration de Plans de déplacement par quartier ou secteurs impliquant pour assurer la participation habitants, des acteurs économiques et sociaux, équipements publics, commerces...

Actions envisageables :

- Bilan et retour sur expérimentations en cours, pour envisager :
 - o perfectionnement du dispositif
 - o sa promotion, y compris par des acteurs qui y ont déjà été engagés
- Repérage et engagement de nouveaux secteurs/acteurs sur l'ensemble du territoire (zone côtière comme territoires ruraux)
- **Développement de l'accompagnement :**
 - o recrutement et/ou formation de personnes ressources prêtes à accompagner des territoires volontaires,
 - o métier de « facilitateur », mobilisant à la fois des compétences en mobilité, gestion de projet, management...

Proposition 36

Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso »

Au Pays Basque, le tissu associatif est riche et diversifié (sport, culture, loisirs, social...). Dans leurs événements et le fonctionnement courant, un grand nombre des acteurs associatifs essaye de contribuer à la transition écologique et énergétique (économie d'énergie, politique d'achat responsable, gestion des déplacements, économie circulaire...). Néanmoins, on constate des difficultés pour certaines de mettre en place de réels plans de transition par un manque d'accompagnement et de méthodes à leur disposition.

Objectif :

Accompagner le tissu associatif dans son changement de pratiques en proposant un accompagnement adapté

Actions envisageables :

- Réaliser un diagnostic des pratiques de gestion des structures associatives, des compétences existantes sur le territoire, en matière d'accompagnement et identifier les besoins des acteurs associatifs
- Définir un dispositif d'accompagnement collectif adapté en fonction de différentes typologies d'associations : diagnostics énergie/bilan carbone personnalisés, accompagnement adapté en fonction de différentes typologies d'associations, proposition d'outils
- Encourager des achats groupés entre associations avec une politique de consommation responsable, mener des événements collectifs
- Communication et animation du dispositif

Acteurs à mobiliser : PSL 64 (porteur du DLA), CPIE, Réseau GRAINE



Proposition 37

Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la TEE

Objectif :

Intégrer l'adaptation au changement climatique aux dispositifs « défis famille » existants : passer d'une approche sectorielle (défi énergie, défi zéro déchets...) à des défis transversaux combinant tous les aspects de la transition écologique

- création d'outils d'accompagnement ludiques et transversaux
- en s'appuyant sur les associations locales pour concevoir et promouvoir le dispositif, également un moyen pour elles de se faire connaître

Actions envisageables :

- Définition du dispositif et des outils avec les acteurs locaux
- Recrutement des ménages : communication, réunion de lancement, sélection de candidats...
- Réalisation du défi :
 - o Diagnostic personnalisé des pratiques du ménage et propositions d'actions adaptées
 - o Mise en œuvre et suivi des premières actions
 - o Temps d'échanges entre participants, retours d'expériences
 - o Rencontres avec des acteurs locaux de la TEE
- Clôture du défi famille avec un événement un bilan une présentation des résultats à une large communauté

Acteurs à mobiliser :

- Communes, Syndicat Bil ta Garbi, ADEME, structures locales (Sarde, Sardexka, Otsokop, Txirrind'ola, ...)

Proposition 38

Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux

Le changement de pratiques nécessite que la puissance publique mette des moyens très importants sur la communication et l'événementiel afin que les modes doux et toutes les nouvelles formes de mobilité partagée deviennent « à la mode ». Cela doit rentrer au cœur du projet territorial et mêmes des valeurs territoriales. La mobilité durable doit être reliée à celle d'un territoire que l'on aime et l'on respecte. Les associations qui se sont développées au Pays Basque autour des questions écologiques ont montré qu'elles attiraient un public nouveau, plus large, associant les nouveaux arrivants à la recherche d'une cadre de vie préservé et apaisé. De nombreux freins peuvent être levés par des occasions de pratique (c'est le sens des billets offerts au lancement de la nouvelle offre de TC). C'est ainsi que des associations locales accompagnent des habitants pour tester les nouvelles lignes de bus.

Objectifs : développer des campagnes régulières de communication grand public (exploiter les panneaux publicitaires) et développer des événements grands publics permettant de



découvrir toutes les gammes de nouveaux véhicules doux/actifs associant professionnels et associations locaux.

Exemples: « journée / ville sans voiture » sur un secteur avec présence de professionnels des nouveaux véhicules (VAE, électrique...), pour tester librement des vélos à assistance électrique, des véhicules, prendre le bus gratuitement, accéder à des espaces nouveaux de la ville...

Proposition 39

Développer la culture du vélo auprès de tous les publics

Très en retard, les villes du Pays Basque doivent faire du vélo l'un des grands leviers des changements de comportements. De nombreux freins liés à une mauvaise perception du vélo sont à lever :

- La peur de l'insécurité sur la route, par rapport aux infrastructures, mais aussi par manque d'expérience de pratique en milieu urbain, ou manque d'attention aux cyclistes de la part des autres usagers de la route
- La méconnaissance du matériel et des modèles qui pourraient mieux correspondre aux besoins : vélo à assistance électrique par exemple, qui offre de nombreux avantages (rapidité, moindre effort...).

Objectifs :

Basculer vers un territoire d'usage quotidien du vélo grâce à un travail de fond auprès des usagers.

Trois cibles principales sont à prioriser :

- Les jeunes, à l'école primaire et début du collège, afin de refaire du vélo un outil à la mode (comme c'est le cas en Europe du Nord)
- Les actifs qui souhaitent aller au travail ou réaliser certains déplacements professionnels à vélo
- Les seniors, pour lesquels le vélo, utilisé pour des déplacements quotidiens est un outil préservant l'autonomie et la santé

Actions envisageables :

- Sensibilisation des professionnels :
 - o des élus et techniciens responsables des infrastructures routières : difficultés rencontrées à vélo sur le BAB, les zones à risque, les points noirs...
 - o des chauffeurs de transport en commun : près du tiers des accidents mortels à vélo implique des poids lourds en agglomération (analyse de l'accidentalité des cyclistes 2011 de la base VOIESUR du CEREMA)...
 - o des policiers municipaux : pour une meilleure compréhension des difficultés des cyclistes, une sensibilisation aux incivilités qu'ils peuvent subir (respect des stationnements et circulations vélo)
- Soutien à un programme d'apprentissage à destination des scolaires :
 - o aider financièrement les établissements publics à mettre en place le programme « savoir rouler », faisant partie intégrante de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)



- former des encadrants qualifiés (formation requise d'initiateur mobilité vélo par la Fédération des Usagers de la Bicyclette)
- Sensibilisation du grand public :
 - apprendre ou réapprendre à faire du vélo en sécurité en ville
 - rappeler le code de la route pour les vélos au quotidien : panneaux pédagogiques aux feux rouges expliquant l'importance du respect des pistes cyclables, des sas vélo, des distances de sécurité, du double sens cyclable et de tout autre aménagement cyclable. ..
- Soutenir les vélo-écoles financièrement et dans leur communication, auprès des seniors et dans les quartiers prioritaires : inclure par exemple la vélo-école aux tarifs réduits des loisirs sportifs et culturels de Bayonne

Acteurs à mobiliser :

- Vélo-écoles de Txirrind'ola et Terre Buissonnière, associations locales, communes...

Proposition 40

Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique

Objectif :

Soutenir, par un fonds dédié, les initiatives locales complémentaires à l'offre de transport en commun qui permettent :

- de « raccrocher » le réseau de TC
- d'assurer des trajets non couverts par l'offre publique
- d'imaginer les mobilités futures

Actions envisageables :

- Recensement des initiatives locales pour définir le soutien nécessaire à leur développement (matériel, financier, technique)
- Fonds de soutien à alimenter, par un « 1% transport » (1% du montant alloué au développement du réseau de TC affecté au financement de ces initiatives locales)

Proposition 41

Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain »

Outre la présence d'une agriculture de proximité (cf. proposition 4) En rendant productifs les espaces urbains non artificialisés, les communes peuvent contribuer à une réappropriation du lien à la terre des habitants, à des pratiques collectives et écologiques, de réintroduction de nature en espace urbanisé.

Objectif :

- Réintégrer à la vie urbaine un lien à la terre en développant des micro-projets d'agriculture urbaine de proximité, outils de sensibilisation par la pratique à l'environnement et l'alimentation.



- Fonctions multiples : santé publique, maintien de biodiversité en ville et des continuités écologiques, qualité de l'espace public, lien social dans le cas de projets locaux et participatifs de « remise en production » d'espaces urbains délaissés...

Actions envisageables :

- Identification des fonciers propices
 - o friches, parc, délaissés urbains publics qui pourraient être remis en production
- Intervention foncière si nécessaire pour assurer la maîtrise du sol
- Développement de projet :
 - o Projet d'ensemble piloté par la collectivité
 - o Qui s'appuie sur un soutien au développement de projets associatifs existants

Acteurs à mobiliser :

- Communes, Incroyables comestibles, EHLG

Proposition 42

Créer un observatoire citoyen de la transition

Objectifs :

- Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays Basque et rendre ce suivi accessibles à tou.te.s (en s'appuyant sur les études d'un « Acclimaterra » local, cf proposition 23)
- Sur les domaines clés de l'habitat et de la mobilité, intégrer les mêmes objectifs aux dispositifs d'observation territoriale et de suivi des politiques publiques¹³

Actions envisageables :

- Développer des « tableau de bord TEE », nourris par des données locales, y compris les citoyens eux-mêmes
- Développer des outils accessibles au grand public (Plateforme et applications de visualisation accessibles à tou.te.s)
- Communication grand public qui permette l'animation continue d'un débat territorial (rapports, conférence annuelle, focus thématiques, cycles de débats territoriaux...)
- S'appuyer sur des observatoires « mobilité » et « habitat et foncier » multipartenariaux (intégrant les citoyens) et supports de débat territorial continu

Acteurs à mobiliser :

- AUDAP, Syndicat des mobilités
- Acteurs des secteurs du logement, du foncier, des mobilités, associations, CDPB/IEHGK, acteurs économiques,

Détail de la proposition en Annexe (p.67)

¹³ Voir les actions proposées dans la Contribution du CDPB/IEHGK au PLH (proposition 20) et au PDU (proposition 17)



Proposition 43

Développer les actions innovantes de sensibilisation au changement climatique à caractère culturel et scientifique

Objectif :

Mobiliser les dispositifs et les acteurs de médiation culturelle et scientifique :

- pour intégrer l'adaptation au changement climatique au cœur de la société et de nos pratiques
- pour retrouver la culture des risques : naturels (érosion, disparition des ressources non renouvelables comme l'eau et le sable), sanitaires etc.
- en s'appuyant sur des méthodes engageantes et en adaptant les actions de sensibilisation aux contraintes personnelles (à chaque forme d'actions son public).

Actions envisageables :

- Pérenniser, amplifier et caractériser les actions des structures locales de médiation culturelle et scientifique : groupe de travail réunissant ces acteurs ; leviers pour mieux identifier et amplifier la portée de leurs actions (soutien financier, technique, promotion/communication).
- Développer des campagnes de sensibilisation innovantes, basées sur de nouvelles approches développant le pouvoir d'agir des publics :
 - o aller au plus près des habitants, les sensibiliser dans leurs lieux et gestes du quotidien en décroissant outils, acteurs et échelles d'intervention
 - o projets de sensibilisation engageante, culturels et scientifiques¹⁴
- Créer un réseau de personnes ressources formées qui déclinent cet accompagnement au changement dans différents contextes (type ambassadeurs climat et changement).
- Associer le réseau des acteurs du patrimoine naturel et envisager des actions spécifiques :
 - o mettre à disposition un outil informatique permettant une consultation facilitée du grand public pour connaître les opérations de sciences participatives en cours sur le territoire,
 - o assurer la promotion des opérations de Vigie Nature Ecole portées par le MNHN,
 - o organiser les 24h de la biodiversité (commune, Université, école),

Acteurs à mobiliser :

- CPIE Littoral, CPIE Pays Basque, Centre de la mer, GRAINE Aquitaine, P'tits débrouillards, CAUE, ADEME, Agence régionale de la Bio-diversité.

¹⁴ [LIFE pêche à pied de loisir](#) sur le changement de pratique ; projet de, [ARRISKUA](#) (sensibilisation type Sciences et création contemporaine) visant à développer la culture du risque ; [Riverine Input](#) par Surfrider Foundation



Proposition 44

Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative

Objectif :

Maintenir la dynamique des acteurs mobilisés depuis 2013 et faire avancer la prise en compte des enjeux du Patrimoine naturel.

Actions envisageables :

- Favoriser la rencontre de ses membres et plus largement des acteurs intéressés par l'objectif de valoriser le patrimoine naturel du Pays Basque.
- Faire vivre la plateforme collaborative du portail du patrimoine naturel du Pays Basque géré par la CAPB.
- Favoriser la diffusion des informations, démarches, projets portés par les différents acteurs.
- Suivre le plan d'actions, de l'évaluer et de l'actualiser en lien avec les enjeux identifiés dans l'Avis du CDPB.
- Organiser des rencontres et temps forts pour faire vivre le débat et la réflexion sur le patrimoine naturel.

Acteurs à mobiliser : Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, CPIE Littoral, CPIE Environnement, Conservatoire des Espaces Naturels, UPPA, EHLG, Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques, Agence d'attractivité et de développement touristique Béarn Pays Basque, Rectorat, Canopé, EKE/ICB, Agence Régionale de la Biodiversité.

Proposition 45

Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école

Objectif :

La connaissance et le rapport des enfants au patrimoine naturel de leur territoire

Actions envisageables :

- S'appuyer sur les partenariats noués et le portail élaboré avec les enseignants relais et les responsables de Canopé en 2006, dans la démarche « Enseigner le Pays Basque » (approche multidisciplinaire).
- Actualiser et consolider les ressources disponibles pour les enseignants avec comme premiers éléments ceux capitalisés durant le chantier mené par le Conseil de développement (état des lieux, présentations power point, portail du patrimoine naturel, Soak,...).
- Capitaliser tous les projets pédagogiques conduits par les enseignants en Pays Basque sur le patrimoine naturel.
- Organiser une journée pédagogique chaque année pour enseignants du primaire et secondaire (conférences, ateliers terrain).



- Valoriser de nouveaux outils pédagogiques, en lien avec le monde des sciences et de nouvelles technologies (projets d'enseignants en sciences sur la réalité augmentée, partenariats avec des écoles ou formations supérieures).

Acteurs à mobiliser : Rectorat, Canopé

Proposition 46

Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique

Le secteur des nouvelles technologies représente 10% de la consommation d'électricité mondiale (dont 30% pour les supports de connexion, 30% pour les data-centers, 40% pour les réseaux). La question des métaux utilisés dans les composants électroniques est préoccupante : besoins grandissants et faible taux de recyclage.

Il devient nécessaire d'ouvrir collectivement un véritable chantier prospectif pour accompagner la conscientisation et le renouvellement des usages du numérique.

Objectif :

Engager les acteurs du territoire vers une sobriété numérique en les accompagnant dans l'adoption de bonnes pratiques

Actions envisageables :

- Comprendre et révéler l'écosystème du numérique en Pays Basque
- Allier les capacités d'innovation et de développement offertes par le numérique en respectant un impératif de frugalité pour un écosystème numérique responsable
- Mettre en place un plan de gestion collectif des déchets numériques
- Sensibiliser et responsabiliser toute la société (institutions, collectivités, entreprises, professionnels, habitants...)

Acteurs à mobiliser :

- ANTIC, UPPA, Cluster Pays Basque Digital, CCI, Rectorat, FING...

Détail de la proposition en Annexe (p.70)



ANNEXES

Annexe 1 – Rappel des orientations de la 1^{ère} contribution

1. HABITAT : ALLIER URGENCE SOCIALE ET CLIMATIQUE

- 1.1. Favoriser l'intensité foncière
- 1.2. Mobiliser les acteurs du logement vers le logement passif
- 1.3. Elaborer un plan ambitieux de rénovation énergétique du logement ancien
- 1.4. Mettre en place un fonds de solidarité à la transition pour les ménages les plus vulnérables (propriétaires ou locataires)
- 1.5. Faire de l'habitat un producteur d'énergie renouvelable et un acteur résilient du changement climatique
- 1.6. Intégrer systématiquement la qualité environnementale et sanitaire

2. MOBILITE : DEVELOPPER TOUTES LES ALTERNATIVES A LA VOITURE THERMIQUE ET OPERER UNE REVOLUTION CULTURELLE

- 2.1. Engager un changement culturel et de pratiques de mobilité
- 2.2. Une offre de transport en commun adaptée aux besoins du territoire
- 2.3. Les modes actifs au premier rang d'une nouvelle hiérarchie des mobilités
- 2.4. Inciter et contraindre à l'autopartage

3. AGRICULTURE & ALIMENTATION : ORIENTER LA CONSOMMATION ET LA PRODUCTION VERS UNE ALIMENTATION SAIN, LOCALE ET VARIEE

- 3.1. Aller vers le « zéro intrants phytosanitaires et engrais chimiques » et optimiser la fonction captage, grâce à l'évolution des pratiques agricoles
- 3.2. Préserver le foncier agricole disponible près des centres urbains en le destinant vers la réponse aux besoins alimentaires locaux
- 3.3. Structurer la demande collective et l'offre locale
- 3.4. L'agriculture durable, levier de développement économique du territoire

4. ENERGIE : MISER SUR LA SOBRIETE ENERGETIQUE ET LA PRODUCTION LOCALE D'ENERGIES RENOUVELABLES

- 4.1. Créer les conditions d'un changement de comportement et de culture vis-à-vis de la consommation d'énergie
- 4.2. Développer un « plan Marshall local » de production d'énergies renouvelables

5. DECHETS : REDUIRE EN AMONT, VALORISER EN AVAL, ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET INDUSTRIELLE

- 5.1. Accompagner les habitants et acteurs socio-économiques vers des démarches de réduction des déchets et de pratique éco-citoyennes
- 5.2. Engager une politique volontariste de gestion des déchets du bâtiment
- 5.3. Accompagner le développement de l'économie circulaire



6. ANTICIPATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DE SES IMPACTS SUR LES RESSOURCES VITALES

- 6.1. Limiter l'exposition aux risques et anticiper leur gestion
- 6.2. Développer la connaissance des acteurs locaux sur les répercussions du changement climatique et la partager au plus grand nombre
- 6.3. Faire de la préservation des écosystèmes un socle du développement économique et de l'aménagement du territoire

7. INTEGRER LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE AU SEIN DES ORGANISATIONS PUBLIQUES ET PRIVEES

- 7.1. Vers des collectivités exemplaires
- 7.2. Entreprises : « en route vers l'éco-économie » et l'écologie industrielle !
- 7.3. Des « plans climat » à déployer dans un maximum d'organisations du territoire

8. RELOCALISATION DE L'ECONOMIE ET INNOVATION SOCIALE AU SERVICE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE & ENERGETIQUE

- 8.1. Accompagner les porteurs de projets dans le domaine de l'ESS et la Transition écologique et énergétique
- 8.2. Développement de nouvelles filières et nouveaux métiers locaux, non délocalisables
- 8.3. Appui aux démarches qui soutiennent cette relocalisation

Annexe 2 –Lecture thématique des actions proposées

Enjeu	Action	Habitat	Mobilité	Agri-alim	Energie	Déchets	Anticipation Adaptation	Entreprises et innovation
Aménagement	1	Une production d'habitat dans les centralités, en cohérence avec les offres de mobilité, l'emploi, les services						
	2	Intégrer aux règlements d'urbanisme des contraintes liées à la qualité des matériaux et mobiliser la commande publique						
	3	Intégrer le Patrimoine naturel dans l'élaboration des outils de planification						
	4	Optimiser l'usage de gisements fonciers déjà urbanisés par le développement ou le soutien à des projets expérimentaux						
	5	Maintenir et développer les potentialités d'agriculture urbaine et périurbaine, levier de production locale						
	6	Consolider des outils de gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers en zone montagne						
	7	Développer de nouvelles méthodes de conception des espaces publics						
	8	Inscrire dans les documents d'urbanismes une nouvelle hiérarchisation des modes de déplacement pour tout projet de voirie						
	9	Développer les infrastructures du vélo						
	10	Intégrer les usages partagés de la voiture dans l'offre de transport proposée						
	11	Mettre en place une politique communautaire de stationnement différenciée pour réduire la place de la voiture en cœur de ville / bourg						
	12	Créer des hubs d'intermodalités aux points stratégiques						
	13	Expérimenter à grande échelle toutes les possibilités de mobilités sur les axes structurants du territoire						
Relocaliser les activités	14	Organiser la filière de réemploi des déchets du bâtiment						
	15	Créer un « marche d'intérêt local », plateforme logistique et d'achat						
	16	Développer le maraichage et la production fruitière						
	17	Développer l'auto-production/consommation d'énergie renouvelable à l'échelle de micro-bassins de vie						
	18	Accompagner le développement de la filière bois amont et aval						
	19	Accompagner le développement de la filière de micro-hydroélectricité						
	20	Créer un « cluster nature » interprofessionnel						
	21	Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko						

Enjeu	Action		Habitat	Mobilité	Agri-alim	Energie	Déchets	Anticipation	Entreprises et innovation
Accompagner la mutation du tissu économique	22	Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle en Pays Basque et de l'économie circulaire							
	23	Pérenniser le programme TRANZ'EKO pour accompagner les nouveaux entrepreneurs de la TEE et coordonner les acteurs de l'économie circulaire							
	24	Pérenniser et affiner le fonds de soutien à l'innovation économique pour la TEE							
	25	Renforcer massivement les dispositifs d'aide à la rénovation énergétique du Parc ancien autour d'une plateforme de rénovation énergétique							
	26	Développer un plan de formation à l'éco-conception, éco-construction et éco-rénovation							
	27	Créer un « Acclimaterra » local et un programme de recherche associé							
	28	Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture							
	29	Consolider et amplifier un programme de promotion de l'agro-écologie, de sensibilisation aux nouvelles pratiques écologiques							
	30	Créer un réseau d'experts TEE, pour accompagner les organisations publiques et privées dans l'élaboration de leurs « plan climat »							
	31	Accompagner les entreprises pour faire évoluer la fonction transport dans leurs secteurs d'activité et engager des coopérations nouvelles							
	32	Accompagner le verdissement des filières structurantes du territoire							
	33	Mettre en place une gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur la transition écologique & énergétique							
	Faire évoluer les pratiques habitantes	34	Promouvoir l'auto-réhabilitation accompagnée des logements						
35		Soutenir le déploiement de Plans de déplacement de quartiers / secteurs							
36		Accompagner les acteurs associatifs dans des « plans climat asso »							
37		Développer les « défis famille » intégrant tous les aspects de la transition							
38		Développer un programme de promotion et de sensibilisation par la pratique à l'utilisation du transport en commun et des modes doux							
39		Développer la culture du vélo auprès de tous les publics							
40		Créer un fonds de soutien aux alternatives de mobilité complémentaires à l'offre publique							
41		Sensibiliser une alimentation saine par la pratique du petit maraichage « urbain »							
42		Créer un observatoire citoyen de la transition							
43		Développer les actions innovantes de sensibilisation à caractère culturel et scientifique							
44		Animation du réseau d'acteurs patrimoine naturel et du Portail du patrimoine naturel du Pays Basque, plateforme web collaborative							
45		Enseigner le Patrimoine naturel du Pays Basque à l'école							
46		Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de bonnes pratiques							

Annexe 3 – Détail sur certaines propositions d’actions

Détail de la proposition 18 : Accompagner le développement de la filière bois locale, en amont (production) et en aval (équipement des ménages)

Le bois est après le soleil la ressource énergétique la plus économique et dont le caractère renouvelable est le plus facilement atteint. La bonne gestion du patrimoine forestier permet de disposer de ressource sur des cycles allant de 5 à 30 ans. Mais l’abandon progressif des forêts rend la ressource en bois difficilement exploitable (bois énergie ou bois d’œuvre), et nécessite un accompagnement : mutualisation du matériel des exploitants forestiers, financements spécifiques etc. Le développement de la filière devra donc s’appuyer sur un travail d’animation important, aujourd’hui entre les mains de l’ONF pour les forêts publiques et du CRPF, pour les forêts privées (dont le maillage territorial des agents est en difficulté).

Un travail supplémentaire doit également être mené pour sensibiliser les propriétaires agricoles à l’intérêt économique et écologique du boisement/reboisement de leurs parcelles (fonction de stockage important de carbone du bois jeune).

Rappel des objectifs :

Consolider la filière par des actions en amont, gestion de la ressource, et en aval, débouchés de la filière bois-énergie.

Modalités de mise en œuvre :

3 actions complémentaires seraient à développer

1) Développer l’ingénierie d’animation forestière pour encourager une culture forestière

À court terme :

- Décision d’attribution d’une subvention au CRPF Aquitaine
- Embauche d’un animateur forestier dédié à la forêt basque par le CRPF Aquitaine
- Début de l’animation forestière (diagnostic et réalisation des premiers chantiers d’exploitation forestière)

A moyen terme :

- Suivi des actions
- Bilan des diagnostics forestiers et des chantiers d’exploitation

À long terme :

- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d’une nouvelle campagne d’animation forestière

Acteurs à mobiliser :

- CRPF Aquitaine, SUGARAI, propriétaires privés de la forêt basque

Moyens à mobiliser :

Budget estimé : 1 animateur forestier coûte environ 40 K€/an (24 Ke de salaire, 10 K€ de charges et 8K€ de frais annexes (équipements, déplacements) donc sur 5 ans, le budget est de 200 K€ environ

Moyens humains : 1 animateur forestier à recruter par le CRPF Aquitaine

Suivi de l’action :

Indicateurs :

- Nombre de diagnostics posés
- Maillage territorial de ces diagnostics
- Nombre de chantiers d'exploitation forestière réalisés
- Identification et quantification (en T) de la destination de la ressource (bois énergie/ bois d'œuvre)

2) Soutenir l'acquisition de matériel adapté des exploitants forestiers

À court terme :

- Décision d'attribution d'une enveloppe financière pour l'acquisition de matériel forestier adapté
- Identification des porteurs de projet
- Attribution des enveloppes

À moyen terme :

- Suivi des investissements et bilan des investissements réalisés

À long terme :

- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d'une nouvelle campagne d'accompagnement

Acteurs à mobiliser :

- Région, Département, exploitants forestiers de la forêt basque

Suivi de l'action :

Indicateurs :

- Nombre de porteurs de projet
- Maillage territorial de ces porteurs de projet
- Nombre d'investissements financés

3) Sensibilisation des élus/porteurs de projet/investisseurs et particuliers pour la création de réseaux de chaleur (publics/privés) alimentés au bois énergie

À court terme :

- Identification des projets susceptibles d'accueillir un réseau de chaleur bois
- Sensibilisation des porteurs de projets et particuliers à la favorisation d'une chaudière bois
- Sensibilisation des porteurs de projets et particuliers à approvisionner leurs installations avec du bois local

À moyen terme :

- Suivi des investissements et bilan des investissements réalisés

À long terme :

- Réunion de travail entre les acteurs de la forêt pour établir la nécessité d'une nouvelle campagne d'accompagnement

Acteurs à mobiliser :

- Région, CD64

Moyens à mobiliser :

- S'appuyer sur les cabinets d'étude énergétiques (CAPTERRE, autres)

Suivi de l'action :

Indicateurs :

- Nombre de porteurs de projet
- Maillage territorial de ces porteurs de projet
- Nombre d'actions de sensibilisation

Exemples et expériences :

- Massif Central : le conseil départemental du 63 a aidé au financement du budget d'animation forestière via le CRPF local. Le CRPF a embauché un animateur forestier sur 5 ans pour la mise en place de diagnostic forestiers et le suivi des chantiers forestiers. Le financement s'est fait par subvention versée au CRPF.
- Pays Basque :
 - o Sugarai a obtenu auprès du Ministère de la Transition Ecologique le premier Label Bas Carbone en France afin de soutenir ses projets de boisements.
- D'autres projets pourraient faire l'objet de labellisation en Pays Basque.
 - o Réseau de chaleur installé par la CAPB à Saint Jean-Pied-de-Port pour l'alimentation de la piscine communautaire et deux EHPAD.

Détail de la proposition 21 : Accompagner la création d'un outil de financement de la transition écologique et solidaire en s'appuyant sur l'Eusko

Le Pays Basque s'est doté d'une monnaie locale complémentaire, l'Eusko, qui est un outil concret et à portée de tous (entreprises, associations, collectivités, particuliers...) pour relocaliser au quotidien l'économie, et réduire ainsi les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports de marchandises. En ne circulant que sur un territoire donné (ici le Pays Basque nord), une monnaie locale (il en existe 80 en France) favorise en effet le développement des échanges économiques entre acteurs de ce territoire.

L'Eusko connaît une forte dynamique, puisqu'elle est la plus importante monnaie locale d'Europe, et elle bénéficie du soutien de la CAPB sur son plan de développement 2018-2021. La CAPB est adhérente à l'Eusko, et ses services intègrent peu à peu l'usage de l'Eusko tant en recettes (services publics locaux) qu'en paiements (marchés, subventions, salaires et indemnités), comme prévu dans la convention votée en Conseil permanent le 17 juillet 2018.

Le plan de développement stratégique 2018-2021 de l'Eusko, intitulé « Un modèle de monnaie locale pour un développement territorial participatif accélérant la transition écologique » s'est fixé une série d'objectifs, dont celui de « Développer les impacts écologiques de l'Eusko ». Pour cela, l'un des leviers identifiés est d'« *expérimenter un mécanisme en partenariat avec une Collectivité locale permettant d'investir le fonds de réserve de l'Eusko dans la transition énergétique, grâce à une garantie apportée par cette collectivité.* »

Rappel de l'objectif :

Sécuriser l'investissement d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko dans des projets locaux de Transition écologique et solidaire

Modalités de mise en œuvre :

A court terme

Etudier la faisabilité technique et le cadre légal d'un nouveau dispositif :

- Immobilisation d'une partie du fonds de réserve de l'Eusko en fonds propres dans des structures œuvrant pour la Transition écologique et solidaire
 - o les 100 euros reçus par Euskal Moneta en échange de 100 eusko ne seraient plus mis en réserve, mais immobilisés au profit d'un projet particulier
 - o campagnes des levées de fonds limitées dans le temps et dans le montant :
- Sécurisation par une garantie de la part d'une collectivité
 - o En assurer la liquidité si le projet soutenu fait un jour faillite, ou si l'Eusko a besoin, pour procéder au remboursement d'eusko, de liquidités au-delà des liquidités disponibles sur son fonds de réserve en banque,
 - o la collectivité se substituerait alors en rachetant les parts sociales détenues par Euskal Moneta au prix d'achat
- Accompagnement de la réflexion par un juriste et/ou d'un expert en finances : à l'heure actuelle, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) recommande aux monnaies locales de conserver la liquidité de leurs fonds de réserve... il s'agit de savoir s'il est possible d'en immobiliser une partie en le plaçant

au capital de structures œuvrant pour la Transition, à condition que la caution ou la garantie assure la liquidité des fonds en cas de besoin

A moyen terme

Lancer une première expérimentation

- Campagne de levée de fonds
 - o au profit d'une structure locale identifiée compatible avec les préoccupations d'Euskal Moneta (relocalisation de l'économie, emploi local, promotion de l'agriculture paysanne, du commerce de proximité et de l'euskara)
 - o limitée dans le temps et le montant : par exemple, une campagne de 6 mois pour lever 500 000€ pour un projet de Transition déterminé
- Achat de parts sociales par Euskal Moneta, sécurisées par une collectivité

A long terme

Suivi et évaluation des impacts de l'expérimentation, et définition des modalités de son extension

Acteurs à mobiliser :

- Euskal Moneta, acteurs locaux de la finance solidaire (Herrikoa, France Active Aquitaine), acteurs publics pouvant intervenir en garantie (BPI France, Caisse des dépôts et consignations)

Détail de la proposition 22 : Etudier les potentiels de développement de l'écologie industrielle territoriale en Pays Basque

L'écologie industrielle est une des déclinaisons opérationnelles de l'économie circulaire. Cette pratique de management environnemental vise à optimiser la gestion de flux de production (intrants et sortants) et de l'énergie entre entreprises et industries, et de fait tendre vers des circuits économiques courts. L'objectif est de mettre en évidence les synergies potentielles afin de mutualiser/rationnaliser à l'échelle locale (une zone d'activités par exemple) offre et demande d'intrants et sortants.

Concrètement, la mise en œuvre de synergies éco-industrielles peut ainsi concerner :

- La valorisation / l'échange de flux industriels (eaux industrielles, déchets et coproduits, etc.)
- La mutualisation de services aux entreprises (gestion collective des déchets, collecte et réutilisation des eaux pluviales, transport, etc.)
- Le partage d'équipements (chaudière, production de vapeur, unité de traitement des effluents, etc.) ou de ressources (emplois en temps partagés, etc.)
- La création de nouvelles activités (activités d'interface nécessaires à la valorisation des sous-produits, développement de produits ou services à partir d'une nouvelle ressource identifiée, etc.)

Rappel des objectifs :

- Initier des démarches partenariales entre acteurs économiques pour mobiliser les potentiels d'écologie industrielle.
- S'appuyer sur les premières démarches expérimentées pour encourager le monde économique à développer l'EIT au Pays Basque.

Modalités de mise en œuvre :

- Identification des potentiels
 - o Quantifier et géolocaliser les ressources des entreprises à l'aide d'une cartographie interactive dans les domaines matières, logistique et équipements, ressources humaines, etc. (par l'outil des CCI)
 - o Identifier les maillons manquants pour donner une valeur ajoutée aux ressources
- Définition des périmètres d'intervention pour une première phase de lancement
 - o Définir quelles filières cibler ou non
 - o Définir la cible des acteurs économiques à toucher (commerce, industrie, artisanat agro...)
 - o Définir la typologie des zones d'activités
- Identifier une zone d'activité comme lieu d'expérimentation
- Mobilisation et mise en réseau, par l'intermédiaire d'une équipe d'ingénierie/animation territoriale
 - o Aller à la rencontre des entreprises pour leur donner envie de s'engager dans une démarche d'économie circulaire
 - o Détecter les potentiels d'échanges de ressources, de synergies, de mutualisation inter-entreprises
 - o Partager les retours d'expériences du projet ORHI et de la zone portuaire avec d'autres zones d'activités

- Organiser et animer des ateliers thématiques pour provoquer la rencontre et créer des synergies selon les besoins et attentes des entreprises
- Mettre en lien les acteurs économiques pour une mutualisation
- Rendre visible la démarche d'EIT pour fédérer, essaimer, montrer l'exemplarité du tissu économique du territoire.
- Coordination du réseau de l'économie circulaire
 - Accompagner la définition et la mise en place des synergies
 - Transmettre des méthodes de travail pour encourager la mutualisation
 - Exemple dispositif expérimental Tranz'eKo (CDPB/IEHGK/ADEME), cf. proposition 19

Acteurs à mobiliser :

- CCI, CMA, clusters, entreprises du Pays basque

Moyens à mobiliser :

Nature des dépenses :

- Animation : moyen humain en fonction des zones accompagnées
- Etude : en fonction des actions identifiées suite au diagnostic de la zone
- Investissement : en fonction des actions identifiées suite au diagnostic de la zone

Suivi de l'action :

Indicateurs :

- Nombre d'entreprises engagées
- Nombre et nature de flux recensés
- Nombre et nature de synergies détectées
- Nombre et nature de synergies mises en œuvre
- Quantification des gains réalisés (en T de CO2 évitées, kWh économisés, T de matières valorisées ou recyclées...)

Détail de la proposition 28 : Lancer des recherches sur les alternatives aux pesticides et la fonction stockage de carbone de l'agriculture

Dans un contexte de réchauffement climatique et de nécessaire transition énergétique, la production agricole se retrouve à une croisée des chemins. Certains choix peuvent contribuer à émettre de fortes quantités de GES et à consommer toujours plus d'énergie fossile, d'autres amèneront vers des systèmes et des techniques moins énergivores et moins émettrices de GES. Les TCS (Techniques culturales simplifiées) sont basées sur la réduction du travail du sol et le non labour et les principes de l'agriculture de conservation (non labour, couvert végétal et rotations) s'avèrent des leviers pour lutter contre l'érosion, stocker du carbone dans le sol et utiliser moins d'énergie fossile. Mais elles s'accompagnent souvent de l'utilisation de pesticides.

Des expérimentations sont menées sur quelques fermes pour trouver des alternatives à l'utilisation d'insecticide pour éradiquer les chenilles de la noctuelle de la prairie (*Cirphis unipuncta*), une des principales causes de recours aux produits chimiques en Pays Basque et dont les dégâts peuvent être très importants, comme ce fut le cas en 2018.

Rappel des objectifs :

- Définir les modalités de développement d'une agriculture de conservation pour sortir de l'usage des pesticides par de nouvelles pratiques (comme les Techniques culturales simplifiées).
- Déterminer les alternatives aux pesticides pour faire face aux attaques massives de chenilles.

Modalités de mise en œuvre :

À court terme :

- Suivi des fermes en agriculture de conservation en Pays Basque et mise en place de nouveaux essais.
- Elaboration de protocoles d'expérimentation en lien avec la recherche.
- Lancer une thèse pour comprendre la biologie du *Cirphis Unipuncta* et trouver une solution alternative à son traitement.

À long terme :

- Confirmation des résultats d'essais réalisés en amont et pendant la phase de thèse

Acteurs à mobiliser :

- EHLG, structures de développement et de recherche

Moyens à mobiliser :

- Coût approximatif d'une thèse : environ 120 000 € sur 3 ans
- Coût approximatif accompagnement paysans, mises en place essais : 30 000 €/an

Détails de la proposition 29 : Consolider et amplifier un programme de formation de l'agroécologie pour sensibiliser aux nouvelles pratiques écologiques

Contexte et enjeux :

Face aux interrogations actuelles de la société, ce projet de formation en enseignement supérieur, est un pari sur l'avenir. Il vient en réponse aux nombreuses interrogations qui subsistent autour de la perception et de l'application de l'«agroécologie », terme aujourd'hui très médiatisé, entré massivement dans la plupart des référentiels d'enseignement agricole et dont les contours restent pourtant mal identifiés.

Certes l'agroécologie, relève d'une approche scientifique issue de l'agronomie et de l'écologie. Toutefois, l'intérêt de cette formation réside dans le fait qu'au-delà d'une mise en œuvre technique, l'agroécologie ne peut être réfléchie sans prendre en compte tous les critères inhérents aux territoires sur lesquels elle s'applique, qu'ils touchent à la nature et aux paysages, aux hommes et aux femmes qui y vivent, aux politiques publiques qui s'y appliquent directement ou, indirectement, aux savoirs et aux patrimoines culturels. Ce projet de formation cible donc le système de production agricole qui va de la terre jusqu'à l'assiette du consommateur et remet en perspective la figure du paysan dans cette chaîne en prenant en compte l'ensemble de ces composantes. La formation sera basée sur des échanges interactifs entre enseignants, chercheurs, professionnels de divers secteurs d'activités ou de diverses structures et un public d'apprenants mixant à la fois des étudiants de la formation initiale et des personnes en activités ou en recherche d'emploi, permettant ainsi une mixité des publics et favorisant le recueil d'expériences et la mixité des parcours. C'est un projet ouvert sur et aux autres territoires par la diversité et l'échelle d'intervention des intervenants (France, Europe, Afrique, Amérique du Sud), qui prendra la forme d'un DU d'agroécologie, dans un premier temps.

Rappel des objectifs :

- Répondre à des demandes de formation en enseignement supérieur liées aux transitions agroécologiques, nouvel enjeu et défi sociétal des territoires.
- Construire ces formations en se basant sur des projets d'application territoriaux.

Modalités de mise en œuvre :

A court terme :

- Définir un panel d'élèves potentiels et les outils d'information et de communication adéquats : public de statut hétérogène (étudiants, actifs, en recherche d'emploi, en reconversion) et de domaine professionnel divers (paysans, enseignants, chargés d'études et de développement, banquiers, techniciens, animateurs, chefs d'entreprise)
- Définir les modalités d'une formation transfrontalière
- Ouvrir la formation dans sa globalité en 2020 avec 10 à 15 élèves

A moyen terme :

- Pérenniser 10 à 15 personnes formées/an
- Faire évoluer le DU vers des formes diplômantes (inscrites au RNCP)

A long terme :

- Implanter des offres de formations universitaires complémentaires (cursus) sur la thématique des transitions agroécologiques sur le territoire Pays Basque

Acteurs à mobiliser :

- Université de Pau et des Pays de l'Adour
- Collège Sciences et Technologies pour l'Energie et l'Environnement (STEE) - Campus Montaury – Anglet
- Associations locales du monde agricole et du développement territorial au Pays Basque (HEMEN, InterAMAP, EHLG, BLE, Eusko Ikaskuntza), trouvant écho auprès d'enseignants et de chercheurs travaillant sur l'agroécologie.

Moyens à mobiliser :

- Le budget prévisionnel lié à la mise en œuvre du projet de DU a été estimé à 66 400€. Il prend en compte le coût pédagogique environné, le coût de fonctionnement et les frais de gestion de la formation

Ressources existantes :

- [DU Transition Agroécologique Paysanne](#)
- intervenants associés
- liste de candidats potentiels en attente d'ouverture de la formation (15 ont suivi le premier module en juillet 2019).

Indicateurs :

- Nombre des personnes suivant la formation.
- Hétérogénéité professionnelle des personnes suivant la formation.
- Nombre des projets d'application territoriaux développés dans le cadre de la formation.

Détail de la proposition 42 : Créer un observatoire citoyen de la transition

La TEE est un domaine complexe qui engage la société dans sa globalité et où sont maintenant pertinents une multitude d'acteurs. Devant une telle complexité, un premier pas est fait avec l'adoption prochaine, après un processus participatif, du PCAET que tous les acteurs du territoire auront la responsabilité de mettre en œuvre. Mais la mesure de notre avancement collectif vers les objectifs ambitieux portés par ce plan, devrait, elle, être simple, accessible, lisible et partagée, afin de promouvoir la transparence, la confiance, et de mobiliser là où les choses ne bougent pas assez vite. Sans un effort pour rendre plus unifié, uniforme et accessible le suivi de la mise en œuvre du PCAET, mais plus largement aussi des efforts de tout un chacun et du monde économique pour accélérer la TEE, et des effets qu'ils produisent, le risque est grand que les acteurs de la TEE, qu'ils soient institutionnels, associatifs, du secteur privé ou citoyens,¹⁵ multiplient de manière individuelle la mesure des progrès réalisés (ou non), utilisant des indicateurs qui se chevauchent sans permettre l'agrégation ou la comparaison, voire se contredisent, laissant des pans entiers de la TEE sans couverture ou, tout simplement, produisant des « photographies » qui restent confidentielles et éloignées du grand public.

Le Plan Climat mettra en place un dispositif de suivi des actions qu'il propose de mettre en œuvre : ce suivi devrait intégrer au maximum les citoyens et acteurs territoriaux, pour maintenir et développer leur engagement. Le CDPB/IEHGK propose d'en faire un véritable observatoire citoyen de la TEE.

Rappel des objectifs généraux :

- Permettre la diffusion et l'appropriation grand public des défis énergétiques et climatiques.
- Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays Basque et rendre ce suivi accessibles à tou.te.s.
- Sur les domaines clés de l'habitat et de la mobilité, intégrer les mêmes objectifs aux dispositifs d'observation territoriale et de suivi des politiques publiques.¹⁶

Objectifs opérationnels :

Se donner les capacités de suivre l'avancée de la transition énergétique et écologique du Pays basque via un **tableau de bord** d'indicateurs recoupant les grandes thématiques du PCEAT, nourris par des données locales produites par tous les acteurs de la transition, y compris les citoyens eux-mêmes, et accessible à tou.te.s via des applications de visualisation. Ce tableau de bord sera tenu par un *Observatoire citoyen de la TEE au Pays basque*, qui coordonnera la collecte, la validation, l'analyse et la visualisation d'indicateurs de différents niveaux (opérationnels, stratégiques), couvrant les actions des différentes parties prenantes et recoupant tous les grands domaines du développement durable au Pays basque. L'Observatoire contribuera donc à :

- approfondir et partager la connaissance de la TEE au Pays basque et entretenir le diagnostic partagé initié lors de la formulation du PCAET ;

¹⁵ Voir la campagne actuelle de Bizi ! et son initiative Hitza Hitz.

¹⁶ Voir les actions proposées dans la Contribution du CDPB/IEHGK au PLH (proposition 20) et au PDU (proposition 17)

- appuyer les politiques publiques locales et en particulier pour mettre en relation les résultats obtenus et les actions engagées, et donc vérifier la pertinence de celles-ci ;
- mobiliser et *encourager* l'action de tout un chacun, institutionnel, entreprise, citoyens, associations, en démontrant les progrès réalisés et le chemin qu'il reste à faire.

La dimension « citoyenne » de l'observatoire permettra d'assurer son indépendance, condition importante à la crédibilité de son action, mais elle a avant tout pour rôle de rassembler en faisant sortir les institutionnels de ce qui est parfois une approche trop confidentielle et scientifique de suivi-évaluation et, pour les citoyens et le tissu associatif, une vision parfois plus politique que basée sur des faits et rigoureuse du chemin parcouru et de celui qu'il reste à parcourir. La dimension « citoyenne » de l'observatoire fait donc avant tout référence à sa dimension collective.

De manière concrète, l'Observatoire :

- sera piloté par un comité multipartenaire rassemblant institutionnels, fournisseurs d'énergie, consommateurs (public, privé), monde associatif et citoyen (représenté par le CDPB/IEHGK), organismes de recherche
- développera un cadre d'indicateurs en prenant de référentiel existants (ADEME, Plan climat-énergie, PCEAT, Objectifs de développement durable, etc.) mais aussi en produisant des indicateurs locaux qui capturent les enjeux spécifiques au Pays basque.
- collectera régulièrement les mesures de ces indicateurs des acteurs impliqués, dont les chercheurs locaux et les citoyens « observateurs », et les compilera dans un tableau de bord
- s'appuiera sur les observatoires sectoriels habitat et mobilité
- développera des analyses sur les avancées et obstacles mis en lumière par le tableau de bord
- sensibilisera le grand public :
 - o aux impacts locaux du changement climatique par la publication de rapports et par des événements grand public
 - o sur le tableau de bord par des outils de visualisation approprié et une application « TEE Pays basque ».
 - o aux mesures d'adaptation / d'anticipation à prendre

Phases de mise en œuvre :

À court terme :

- Mettre en place l'armature de coordination institutionnelle
- Arrêter la liste d'indicateurs en prenant en compte les indicateurs propres au PCAET, mais aussi les Objectifs de Développement Durable de l'Agenda 2030 et d'autres cadres référentiels nationaux ou mondiaux pertinents.
- Définir les flux de données entre les acteurs de la mesure d'impact et l'observatoire.
- Produire la première ligne de base du tableau de bord (2021).

À moyen terme :

- Mise à jour mensuelle / trimestrielle / annuelle du tableau de bord (propre à chaque indicateur)

- Développement d'une application de visualisation pour usage individuel
- Actions de sensibilisation et d'éducation sur l'observatoire et le tableau de bord auprès du grand public.
- Contribuer à la première évaluation à tiers-parcours du PCAET.

Acteurs à mobiliser :

- ADEME, DREAL, Région, CDPB/IEHGK
- Fournisseurs : Enercoop, EDF
- Université de Pau et Pays de l'Adour, ESTIA, chercheurs locaux
- Acteurs socioéconomiques : CDPB/IEHGK, Bizi, CADE, Chambre de commerce et d'industrie, Secteur du tourisme, EHLG, etc.

Moyens à mobiliser :

- Budget estimé : à déterminer – principal poste de dépense : salarié et développement d'une application.
- Moyens humains : 1 salarié ETP (au début) puis peut évoluer vers un mi-temps une fois partage des tâches définis avec autres partenaires, outils développés et mécanismes de pilotage mis en place.
- Moyens informatiques :
 - o développement de l'outil tableau de bord et de la page d'hébergement
 - o développement d'une application grand public

Exemples et expériences :

- Observatoire ligérien de la transition énergétique et écologique des Pays de la Loire (<https://teo-paysdelaloire.fr/>)
Initiative portée avant tout par les institutionnels (Etat, région, ADEME) et les fournisseurs d'énergie, mais aussi avec une composante société civile – d'où l'absence de « citoyen » dans l'intitulé. Maintien d'un tableau de bord de 14 indicateurs principaux et de nombreux sous-indicateurs. Focalisation avant tout sur les émissions de carbone et la production d'énergie propre.
- Un site européen recense les différentes initiatives d'observatoires citoyens sur l'environnement (<https://ec.europa.eu/easme/en/news/have-you-heard-about-concept-citizens-observatories>), dont beaucoup ont aussi bénéficié de financements européens. Ces observatoires sont avant tout « citoyens » parce qu'ils se basent avant tout sur des données recueillies par les citoyens (souvent pas le biais de leur smartphone), en analogie avec les « citoyens-journalistes ».

Détail de la proposition 46 : Etudier l'impact environnemental des pratiques numériques en Pays Basque, et définir un programme de promotion de la sobriété numérique

La transition numérique, à savoir l'adaptation des entreprises et des populations aux mutations technologiques, est un incontournable du développement des pays et des entreprises. Elle a longtemps été considérée comme un moyen de réduire l'impact environnemental, conduisant à une dématérialisation quasi systématique. Et pourtant, l'empreinte énergétique du numérique est en constante augmentation, sa consommation augmente de 9% par an dans le monde. Une réalité en grande partie due à l'explosion de l'usage des vidéos (communication, streaming), la multiplication et le renouvellement des supports de connexion, et dont les impacts négatifs sont mal connus et peu communiqués. Le secteur des nouvelles technologies représente 10% de la consommation d'électricité mondiale : 30% pour les supports de connexion (ordinateurs, téléphones et objets connectés) ; 30% pour les data-centers (hébergement des données) ; 40% pour les réseaux. La question des métaux utilisés dans les composants électroniques est elle aussi préoccupante (besoins grandissants et faible taux de recyclage). Il devient nécessaire d'ouvrir collectivement un véritable chantier prospectif pour accompagner la conscientisation et le renouvellement des usages du numérique.

Rappel des objectifs :

- Comprendre et révéler l'écosystème du numérique en Pays Basque
- Allier les capacités d'innovation et de développement offertes par le numérique en respectant un impératif de frugalité pour un écosystème numérique responsable
- Mettre en place un plan de gestion collectif des déchets numériques
- Sensibiliser et responsabiliser toute la société (institutions, collectivités, entreprises, professionnels, habitants...)

Modalités de mise en œuvre :

- Effectuer un diagnostic de la consommation du numérique en Pays Basque
- Monter un groupe de travail pour élaborer un plan collectif de gestion des e-déchets : mails, moteurs de recherche, stockages des fichiers, utilisation du smartphone, équipements électriques...
- Pérenniser et développer les actions portées par les acteurs du territoire et le tissu associatif sur la gestion des e-déchets
- Développer des campagnes de sensibilisation sur les e-déchets auprès des différents publics : habitants, scolaires, ménages, entreprises, salariés, collectivités, élus...
- Promouvoir le télétravail auprès des entreprises et développer la création de tiers-lieux ruraux connectés : identifier les besoins des territoires, soutenir les projets existants
- Mettre en place un dispositif d'OpenData Pays Basque

Acteurs à mobiliser :

- Antic, UPPA, Cluster Pays Basque Digital, CCI...

Annexe 4 - Table des sigles

ADEME	Agence de l'Environnement et de Maîtrise de l'Energie
AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AMO	Assistance à Maîtrise d'ouvrage
ARACT-ANACT	Agence Régionale (/Nationale) pour l'Amélioration des Conditions de Travail
AUDAP	Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées
BAB	Bayonne-Anglet-Biarritz
BLE	Biharko Lurraren Elkartea
BPI	Banque Publique d'Investissement
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CA	Chambre d'Agriculture
CAPEB	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
CAUE	Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CDPB/IEHGK	Conseil de Développement du Pays Basque / Ipar Euskal Herriko Garapen Kontseilua
CEF	Centre Européen de Fret
CEN	Conservatoire d'Espaces Naturels
CMA	Chambre des Métiers et de l'Artisanat
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CROUS	Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
DDTM	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
DLA	Dispositif Local d'Accompagnement
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DU	Diplôme Universitaire
EHLG	Euskal Herriko Laborantza Ganbara
EKE/ICB	Euskal Kultur Erakundea / Institut Culturel Basque
EPFL	Etablissement Public Foncier Local
FAP	Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés
FING	Fondation Internet Nouvelle Génération
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
GIP	Groupement d'Intérêt Public
GIS	Groupement d'Intérêt Scientifique
GPECT	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriale
IDRE	Interprofessionnelle de la Déconstruction et du Réemploi
IMA	Institut des Milieux Aquatiques
INRA	Institut National de Recherche Agronomique
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
ONF	Office National des Forêts
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PIG	Programme d'Intérêt Général
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
RNCP	Répertoire National des Certifications Professionnelles
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SOLIHA	Solidaires pour l'habitat
TC	Transport en Commun
TEE	Transition Ecologique et Energétique
TEPCV	Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte
UPPA	Université de Pau et des Pays de l'Adour
VAE	Vélo à Assistance Electrique